guide de la création d'entreprise

2011-2012 édition

3E Maison de l'Emploi
Toulon Provence Méditerranée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CONCENTRÉ D'INFORMATION

Maison de l'Emploi Toulon Provence Méditerranée

Concentré d'information

Labellisée par l'Etat en avril 2006, la Maison de l'Emploi Toulon Provence Méditerranée s'inscrit dans une dynamique territoriale.
Son observatoire économique et social analyse et croise des données statistiques récoltées auprès des sources partenaires pour suivre les évolutions et dégager des éléments prospectifs sur l'ensemble du territoire.
La Maison de l'Emploi TPM développe son programme d'actions autour de 4 axes majeurs :

- développer une stratégie partagée : du diagnostic au plan d'actions,
- participer à l'anticipation des mutations économiques,
- contibuer au développement de l'emploi local,
- réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi.

UN ESPRIT D'ENTREPRISE DYNAMIQUE

évolution de +6,3%

En enregistrant **41 313 établissements** au 30 juin 2011, et **une évolution de +6,3%** par rapport à l'année précédente, l'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM) affiche une belle dynamique de son tissu économique.

Avec **95% d'établissements de moins de 10 salariés** dont 71% sont non-employeurs, TPM affiche un tissu économique majoritairement composé de très petites entreprises. Les établissements de 50 salariés ou plus représentent seulement 1% des établissements de l'Agglomération.

- **En un an**, le nombre d'établissements s'est accru de **+6,3%**, cette hausse concerne uniquement les établissements non-employeurs qui affichent un ratio créations/cessations égal à 1,7.
- Avec plus de cessations que de créations (ratio inférieur à 1), les établissements employeurs perdent de leur représentativité sur le territoire.

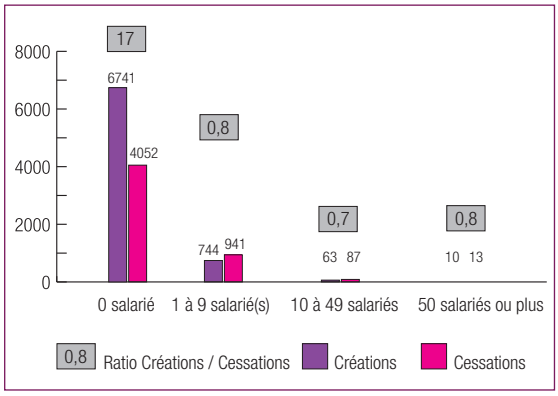

Créations et cessations d'établissements par tranche d'effectif salarié, du 30 juin 2010 au 30 juin 2011. Source : Insee, REE (Sirène)

- **Les secteurs les plus représentatifs de l'activité économique de l'Agglomération sont :**
- Le **Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles** qui englobe 20% des établissements recensés,
- La **Santé humaine et action sociale** (12,7%)
- La **Construction** (11,5%)
- Les **Autres activités de services** (11,4%)

- **En un an, tous les secteurs ont vu leur nombre d'établissements s'accroître**, mis à part les Industries extractives (-7,7%), l'Administration publique (-4,1%) et la Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution (-4,0%).

- **Les secteurs enregistrant les évolutions annuelles les plus conséquentes sont :**
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (+30,6%)
- Enseignement (+12,4%)
- Construction (+11,7%)
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques (10,2%)

Source : Insee, SEE (Sirène)

guide de la création d'entreprise

Favoriser le lien entreprise/emploi

Depuis sa création, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, sous l'impulsion de son Président Hubert Falco, a vu les chiffres du chômage baisser dans son bassin d'emploi. Malgré la crise, les données demeurent meilleures qu'avant la naissance de TPM.
En rassemblant les énergies, en favorisant le développement économique, en créant des dispositifs à forte valeur ajoutée, dont la Maison de l'Emploi TPM fait partie, l'agglomération a offert de nouveaux atouts aux demandeurs d'emploi.

Cette force fédératrice, nous contribuons tous à la faire perdurer par les partenariats renforcés que nous créons tous ensemble, entrepreneurs, formateurs et institutionnels. Il faut maintenir ces synergies positives autour des missions principales de la Maison de l'Emploi TPM :

- Observer, anticiper, favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande.
- Développer l'emploi et favoriser la création d'entreprises.
- Informer, orienter, conseiller pour améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises.

C'est pourquoi, ce guide à destination des entrepreneurs et des intermédiaires de la Création a pour objectif de faciliter les démarches à chaque étape du projet en identifiant les offres de services et d'accompagnement des partenaires concernés afin d'assurer l'avenir des nouveaux chefs d'entreprises.

En souhaitant que cet outil contribue à la croissance économique de notre territoire, au service de tous ...

Jean-Louis **MASSON**
Président de la Maison de l'Emploi Toulon Provence Méditerranée
Vice-président de Toulon Provence Méditerranée
Maire de La Garde et Conseiller Général du Var

Didier DORN
Directeur de la Maison de l'Emploi Toulon Provence Méditerranée
Directeur de la publication

Patricia SARAN
Responsable du pôle dynamique territoriale
Rédacteur en chef

Sandrine SELLEM
Assistante de projet
Rédaction

La Maison de l'Emploi Toulon Provence Méditerranée
tient à remercier l'ensemble des Directrices et Directeurs d'entreprises, d'associations, d'organismes et autres partenaires de la MDE TPM pour leur participation à la réalisation de ce guide.

La Maison de l'Emploi Toulon Provence Méditerranée décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui auraient pu se produire.

Conception & réalisation
Agence **NBC**ommunication
04 94 89 56 94
Impression
SIRA / 2500 exemplaires
imprimés sur papier labelisé PEFC

Sommaire

J'ai une idée

- AVIE CAP EMPLOI....p.6
- BGE ACCESS CONSEIL....p.7
- CEDIS....p.8
- CIDFF....p.9
- CGAUPA GESTELIA....p.10
- Chambre d'Agriculture....p.11
- Chambre de Commerce....p.12
- CNCFA....p.14
- CRA....p.15
- Energies Alternatives....p.16
- Planet Adam....p.20
- Missions Locales....p.21
- Pôle Emploi....p.22
- Proget 83....p.23
- TPM....p.25
- TVT Innovation....p.26
- Union Patronale du Var....p.27
- Var Business Angels....p.30
- Ville de La Seyne....p.32
- Ville de Toulon....p.32

J'ai un projet d'entreprise

- BGE ACCESS CONSEIL....p.7
- CGAUPA GESTELIA....p.10
- Chambre d'Agriculture....p.11
- Chambre de Commerce....p.12
- Chambre de Métiers....p.13
- CNCFA....p.14
- Energies Alternatives....p.16
- Incubateur PACA....p.18
- Initiative....p.18
- IRCE....p.19
- Pôle Emploi....p.22
- Proget 83....p.23
- SOMUPACA....p.24
- TVT Innovation....p.26
- Union Patronale du Var....p.27
- Var Accueil Investisseurs....p.29
- Var Business Angels....p.30

Je teste mon projet

- 2C Invest....p.6
- CESAME....p.9
- Chambre d'Agriculture....p.11
- Chambre de Commerce....p.12
- Chambre de Métiers....p.13
- Couveuse Interface 83....p.15
- Energies Alternatives....p.16
- Groupe Jam....p.17
- Proget 83....p.23
- TPM....p.25
- TVT Innovation....p.26
- Var Accueil Investisseurs....p.29
- Var Business Angels....p.30

Je cherche des financements

- 2C Invest....p.6
- ADIE....p.6
- BGE ACCESS CONSEIL....p.7
- CIDFF....p.9
- CGAUPA GESTELIA....p.10
- Chambre d'Agriculture....p.11
- Chambre de Commerce....p.12
- Chambre de Métiers....p.13
- CNCFA....p.14
- CRA....p.15
- Créa-Sol....p.16
- Initiative....p.18
- IRCE....p.19
- Pôle Emploi....p.22
- Proget 83....p.23
- SIAGI....p.24
- SOMUPACA....p.24
- TPM....p.25
- TVT Innovation....p.26
- Union Patronale du Var....p.27
- URSSAF du Var....p.28
- Var Accueil Investisseurs....p.29
- Var Business Angels....p.30
- Var Initiative....p.31
- Ville de Toulon....p.32

Je crée mon entreprise

- BGE ACCESS CONSEIL....p. 7
- CGAUPA GESTELIA....p. 10
- Chambre d'Agriculture....p. 11
- Chambre de Commerce....p. 12
- Chambre de Métiers....p. 13
- CNCFA....p. 14
- Couveuse Interface 83....p.15
- Energies Alternatives....p.16
- IRCE....p.19
- Proget 83....p.23
- TPM....p.25
- TVT Innovation....p.26
- Union Patronale du Var....p.27
- URSSAF du Var....p.28
- Var Accueil Investisseurs....p.29
- Var Business Angels....p.30

Je développe mon entreprise

- BGE ACCESS CONSEIL....p. 7
- CESAME....p. 9
- CGAUPA GESTELIA....p.10
- Chambre d'Agriculture....p.11
- Chambre de Commerce....p.12
- Chambre de Métiers....p.13
- CJD....p.31
- CNCFA....p.14
- Couveuse Interface 83....p.15
- CRA....p.15
- Energies Alternatives....p.16
- Face Var....p.17
- IRCE....p.19
- JCE....p.20
- Pôle Emploi....p.22
- Proget 83....p.23
- SOMUPACA....p.24
- TPM....p.25
- TVT Innovation....p.26
- Union Patronale du Var....p.27
- URSSAF du Var....p.28
- Var Accueil Investisseurs....p.29
- Var Business Angels....p.30
- Ville de La Seyne....p.32
- Ville de Toulon....p.32

PARTENAIRES DE LA CREATION

Adeto, Afuzi, Conseil Général du Var, Conseil Régional PACA, DIRECCTE, la Cité des Métiers, ESIA, Experts Comptables, Greffe du Tribunal, OSEO.....p.33

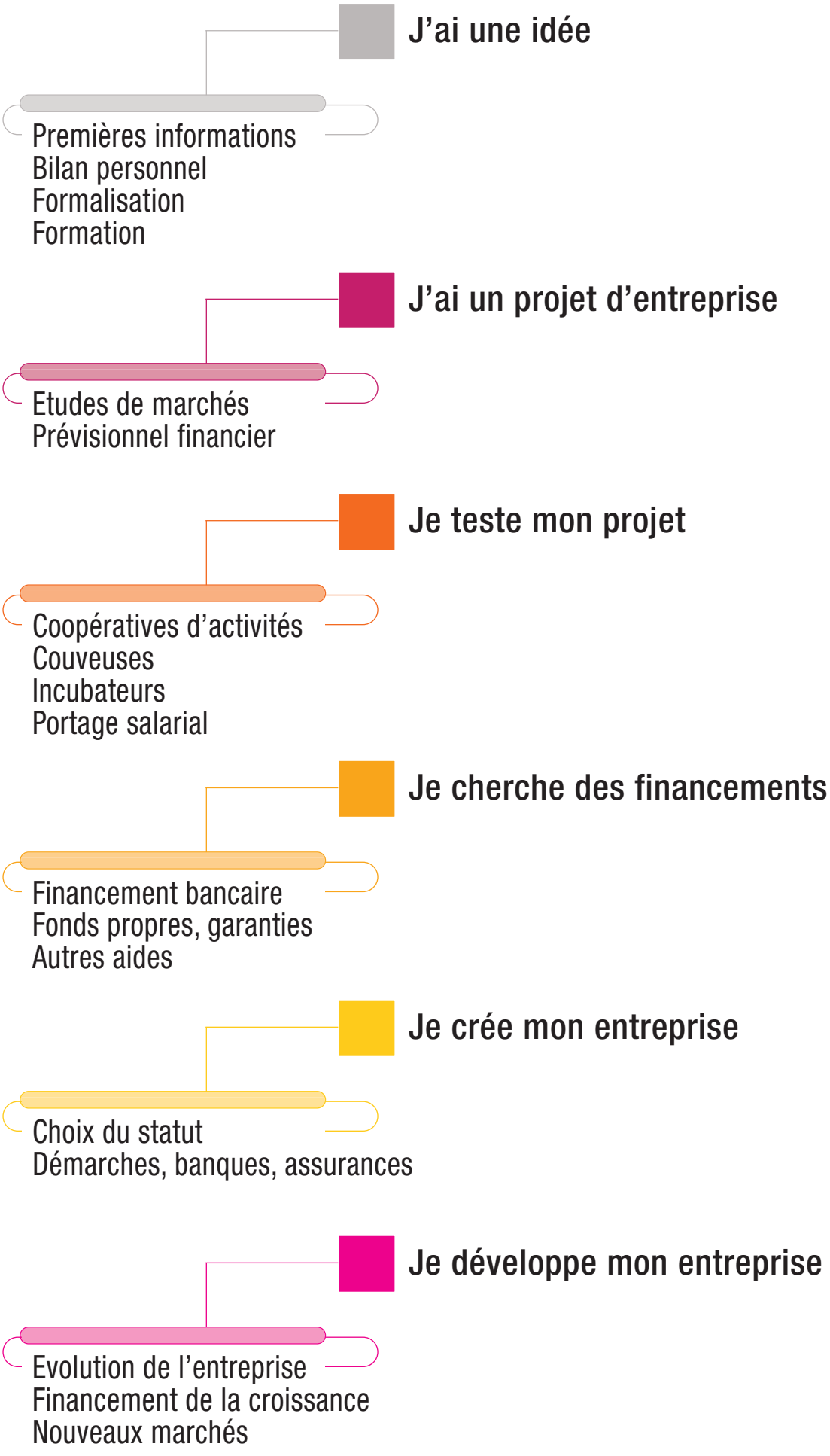
J'ai une idée
Premières informations
Bilan personnel
Formalisation
Formation
J'ai un projet d'entreprise
Etudes de marchés
Prévisionnel financier
Je teste mon projet
Coopératives d'activités
Couveuses
Incubateurs
Portage salarial
Je cherche des financements
Financement bancaire
Fonds propres, garanties
Autres aides
Je crée mon entreprise
Choix du statut
Démarches, banques, assurances
Je développe mon entreprise
Evolution de l'entreprise
Financement de la croissance
Nouveaux marchés

2C INVEST

Mission de l'organisme :

Participation minoritaire en fonds propres dans les entreprises basées en PACA.

Domaines d'intervention :

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Uniquement sur rendez-vous.

Adresse :

2C INVEST
c/o CCIV, 236 bd Maréchal Leclerc
BP 5501 - 83097 Toulon Cedex
Tél : 04 94 22 89 44
Fax : 04 94 22 89 94
Email : magali.moraine@var.cci.fr

Contacts :

Magali Moraine

ADIE

Mission de l'organisme :

- Financer les projets des créateurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire.
- Accompagner les micro-entrepreneurs financés avant, pendant et après la création d'activité.

Domaines d'intervention :

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Public cible : toutes personnes n'ayant pas droit à un prêt bancaire classique (Demandeur d'Emploi, Allocataires du RSA, salariés précaires, jeunes sans garanties financières…).
L'ADIE est une association reconnue d'utilité publique qui aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit.
L'ADIE apporte une solution complète à la création et au développement de son activité : Financement & Accompagnement.

Le Financement :

- Microcrédit allant jusqu'à 6 000 euros (financements de véhicules, stock, trésorerie,…) 30 mois maximum.
- Prêt allant jusqu'à 10 000 euros (6 000 euros ADIE microcrédit + 4 000 euros prêt d'honneur sans intérêts 60 mois maximum.

L'accompagnement :

L'ADIE propose des services, des conseils et un accompagnement individualisé :

- avant : montage financier, prévisionnel, choix statuts, dispositifs d'aide à la création,…
- pendant : appui à l'immatriculation
- après : appui aux déclarations, aide au développement de l'entreprise et ouverture de comptes professionnels.

L'ADIE offre des formations (collectives) gratuites afin de finaliser la création et d'éviter les pièges au démarrage.

Adresse :

ADIE
5 Place Puget - 83000 Toulon
Sur rendez-vous

Numéro vert :

0 800 800 566

www.adie.org

Contacts :

Grégory GHELFI
Conseiller crédit

Tél. : 06 77 60 93 21
Email : gghelfi@adie.org

AVIE CAP EMPLOI

Mission de l'organisme :

Accompagnement individualisé des travailleurs handicapés dans leur recherche d'emploi.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

Orientation du public Travailleur Handicapé vers INITIATIVE.

Adresse :

AVIE CAP EMPLOI
147, rue Henri Vienne
Immeuble le Velasquez, entrée B
83000 Toulon

Tél : 04 94 22 36 16
Fax : 04 94 62 63 26
Email : avie@capemploi83.com

Contacts :

Isabelle FAURE, Directrice

BGE ACCES CONSEIL

Adresse :

BGE ACCES CONSEIL
(boutique de gestion)
86, Av. des Frères Lumière
83160 La Valette

Téléphone :

04 94 91 99 94
Email : var@acces-conseil.org

Contacts :

Séverine BENEGLIA

Lieu d'accueil :

86, Av. des Frères Lumière
83160 La Valette

Permanences à Toulon :

Sainte Musse et Saint-Jean du Var

Sur rendez-vous uniquement

Mission de l'organisme :

La Boutique de Gestion - BGE ACCES CONSEIL Var appartient au premier réseau national d'accompagnement à la création d'entreprise.

ACCES CONSEIL a pour mission de favoriser l'émergence d'initiatives individuelles et collectives, l'esprit d'initiatives, de promouvoir la création d'activité et le développement des petites entreprises.

Son rôle est d'accompagner toute personne désireuse de créer son activité, de l'idée à la mise en oeuvre du projet, quelle que soit l'activité (diagnostic, maturation et finalisation du projet) et d'accompagner l'entreprise pour une stratégie de développement.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

- Sensibiliser l'émergence de projets.
- Présenter la réalité de la création d'activité aux publics éloignés de cette problématique.
- Sensibiliser à la création d'entreprise ou association
- Favoriser l'émergence des projets entrepreneuriaux
- Donner l'envie d'entreprendre
- **Accueillir** - Evaluer l'idée ou le projet
- Valider la cohérence personne - projet
- Clarifier le projet
- Valider les objectifs
- Définir le plan de travail
- Mobiliser les ressources techniques et financières pour démarrer
- **Réunions d'informations collectives** et gratuites
- Pré inscription recommandée
- Ateliers thématiques (parcours de la création d'entreprise, entreprendre autrement dans l'économie sociale et solidaire, sensibilisation du statut de l'auto entrepeneur, entreprendre dans le développement durable, ateliers service à la personne… etc)

• J'AI UN PROJET

- Accompagner
- Faire comprendre le métier de chef d'entreprise
- Analyser le marché
- Définir la stratégie commerciale
- Étudier la rentabilité économique
- Établir le plan d'affaire (prévisionnel financier sur 3 ans)
- Ateliers collectifs auto entrepreneurs : ateliers marketing, gestion et réseau
- Ateliers service à la personne (GRH, agrément qualité, sensibilisation du sanitaire et social)
- Pré inscription recommandée
- Ateliers gratuits

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

- Financer
- Instruction PCE
  (Prêt à la Création d'Entreprise)
- Relation avec les banques
- Relation avec les structures de financement
- Prêt solidaire Créasol et Prêt d'honneur
- Bourse Défi Jeunes
- Prêt Nacre
- Financement ESS

• JE CREE MON ENTREPRISE

- Choisir les statuts juridiques au regard de l'activité, conséquences sur le choix fiscal et social.
- Mise en relation avec les réseaux bancaires et assurances (Caisse d'Epargne, BFCC, Créasol, BNP, Crédit Agricole).

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

- Suivre, soutenir le développement de l'activité
- Favoriser et maîtriser le développement de son activité (cohérence de l'activité commerciale, chiffre d'affaires réalisé, aspect fiscal et social, ...)
- Maîtriser le métier de chef d'entreprise
- Animer des réseaux de créateurs, créer des dynamiques sur les territoires
- Orienter vers les pépinières d'entreprises
- Financer la croissance (Prêt PCE, Créasol, prêts bancaires)
- Participation au concours régional et national Talents et Talents des Cités
- Formations :
  . Formation sur la création d'entreprise - AGEFOS
  . Accompagnement à la création - FONGECIF

CEDIS

Mission de l'organisme :

- Promouvoir et gérer toute action destinée à favoriser l'insertion des allocataires du RSA, le CEDIS est référent unique et accompagnateur socio-professionnel sur le plan départemental.
- Réaliser toute action d'évaluation, de coordination et de recherche relative à l'insertion socio-professionnelle, à l'animation et à la petite enfance.
- Gérer, dans les cadres réglementaires correspondants, tout dispositif destiné à l'insertion socio-professionnelle, à l'animation et à la petite enfance.
- Expérimenter et assurer la mise en œuvre de tout dispositif d'économie sociale visant à assurer l'insertion des publics en difficulté.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

Les animateurs du CEDIS aident le bénéficiaire du RSA à approfondir cette idée en menant une approche globale.

Quelle que soit l'origine de son projet, il est indispensable, pour donner un maximum de chances de réussite, de :

- Vérifier sa cohérence avec son projet personnel de créateur
- Mesurer les risques et les conditions de réussite de ce projet, en vérifiant la cohérence de son projet avec son projet personnel
- Le cas échéant, réorienter son idée de départ
- Conclure ou non que son projet est réaliste (pour cette étape, nous faisons appel à des partenaires : Pôle Emploi, Boutique de gestion…).

Lors de la première étape seront abordés également les thèmes suivants :

- L'implication sur le RSA, les droits, les devoirs dans le cadre du dispositif et les modalités pratiques.
- La compatibilité avec le projet de vie : un bilan personnel est réalisé.

Concernant le bilan personnel

- Les contraintes personnelles :
  La disponibilité, l'entourage, la charge familiale, l'apport financier, la santé, son statut actuel.
- Les motivations et objectifs personnels :
  Pourquoi créer une entreprise ?
- L'analyse des compétences :
  Le porteur de projet doit posséder à la fois une personnalité, un potentiel, des connaissances, des compétences et une expérience.

L'analyse de contraintes du projet :
A ce stade, nous vérifions les connaissances du porteur sur son projet/idée :
Le produit ou la prestation, le marché, les moyens à mettre en œuvre, la législation.

Au terme de cette première analyse,

- Soit le créateur décide de se consacrer à la recherche d'emploi,
- Soit le créateur décide de reporter son projet et de prendre le temps de la réflexion,
- Soit il continue son projet et le CEDIS l'oriente vers des partenaires pour la phase de validation du projet : étude de faisabilité et rentabilité en mobilisant les ateliers de création d'entreprise de Pôle Emploi : EPCRE, OPICE, ou des partenaires tels que la Boutique de gestion ACCES conseil, ADIE ...

Si le projet est validé, la personne est orientée vers Pôle Emploi pour l'accompagner comme référent unique dans le cadre du dispositif du RSA.

Adresse siège social :

CEDIS
21, rue Peiresc
83000 Toulon
Tél. : 04 94 91 45 40
Fax : 04 94 91 95 06
Email : cedis@cedis.fr

CEDIS de BRIGNOLES
Quartier Pré de Pâques. Bât E
Centre d'affaire Hexagone
83170 Brignoles
Tél. : 04 94 59 11 27
Fax : 04 94 72 04 07

CEDIS de DRAGUIGNAN / LES ARCS
2, Route de Sainte Cécile
83460 Les Arcs
Tél. : 04 98 10 54 00
Fax : 04 94 68 58 39

CEDIS de FREJUS
Maison pour l'emploi
1196, boulevard de la Mer
83600 Fréjus
Tél. : 04 94 51 03 25
Fax : 04 94 51 03 96

CEDIS de HYERES / LA VALETTE
86, avenue des Frères Lumière
83160 La Valette-du-Var
Tél. : 04 94 65 46 73
Fax : 04 94 65 47 98

CEDIS de LA SEYNE
Les bureaux de l'Arche B
Rond point du 8 mai 45
83500 La Seyne-sur-Mer
Tél. : 04 94 06 57 69
Fax : 04 94 87 25 81

Antenne de TOULON FOCH
1, rue de l'Observatoire
83000 Toulon
Tél. : 04 94 91 21 80
Fax : 04 94 93 03 52

Antenne de TOULON OBSERVATOIRE
146, boulevard Maréchal Foch
83000 Toulon
Tél. : 04 98 00 02 32
Fax : 04 98 00 55 89
Uniquement sur rendez-vous.

CESAME

Adresse :

CESAME
Le Gounod Bât C
Av. Maréchal de Lattre de Tassigny
83000Toulon

Tél. : 04 98 00 98 10
Fax : 04 98 00 98 12
Email : yvan.mahe@cesame.org

Contacts :

Laurence SANIAL et Yvan MAHE

Lieux d'accueil :
Au siège social
ouvert tous les jours de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30

Antenne Toulon Est
Maison des services publics
de Sainte Musse
Tous les lundis et mercredis après-midi

Antenne Toulon Ouest
Avenue Albert Camus
83200 Toulon
Les mardis, mercredis et jeudis matin.

Mission de l'organisme :

Association loi 1901 intervenant dans l'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi et dans l'accompagnement à la création d'entreprise.

Domaines d'intervention :

• J'AI UN PROJET

Dans le cadre de la phase 1 du dispositif NACRE, CESAME accueille tout porteur de projet ayant une idée de création validée et que l'accompagne afin de lui permettre de concrétiser son projet en lui apportant une assistance technique et élaborer un dossier financier solide et crédible à présenter aux financeurs.

Pour cela il faut que l'entreprise ne soit pas encore créée et que le projet soit a minima formalisé.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

CESAME intervient dans le suivi post création dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 3 du dispositif NACRE.

Cet accompagnement a pour objectif d'accompagner pendant une durée de 3 ans les créateurs d'entreprise dans le développement de leur entreprise en les aidant sur les différents choix de gestion, sur leur statut de chef d'entreprise, sur les embauches éventuelles.

Le contact se fait par téléphone en prenant rendez-vous avec Yvan MAHE
au 04 98 00 98 10.

CIDFF

Adresse :

CIDFF
42, Avenue des Îles d'Or
83400 Hyères

Tél. : 04 94 65 82 84
Fax : 04 94 65 33 67
Email : directioncidff.var@orange.fr

Lieu d'accueil :

42, Avenue des Îles D'Or
83400 Hyères

Permanence à la Maison des Services à Sainte Musse / Toulon

Uniquement sur rendez-vous

Mission de l'organisme :

Accueillir et informer

Le CIDFF Var exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CIDFF Var informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de l'emploi, de la formation, de la création d'entreprise et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

La spécificité de l'activité des CIDFF se traduit par une démarche globale et polyvalente d'information sur la création d'entreprise en amont. La porteuse de projet pourra être orientée vers une juriste pour le choix d'un statut juridique et ses conséquences (par exemple d'un régime patrimonial adapté), accompagnée sur les enjeux du projet de création d'entreprise dans la dynamique du couple et l'articulation des différents temps de vie.

Le projet de création d'entreprise, dès sa genèse, appréhendera la situation globale de la personne.

Le CIDFF Var communique des sources d'informations adaptées, il connaît le fonctionnement des différents acteurs du territoire intervenant dans la création d'entreprise.

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Le CIDFF Var, dans les garanties de financement, est en mesure d'expliciter le Fonds de Garantie Initiative Femmes (FGIF) qui peut être attribué à toutes les femmes, si l'entreprise a moins de cinq ans.

CGAUPA-GESTELIA

Le CGAUPA-GESTELIA PACA travaille avec vous sur la construction de votre projet afin d'en assurer la pérennité.

La structure vous accueille dans le cadre du dispositif NACRE ou gratuitement sur rendez vous au contact direct suivant : Antoine MATHIEU 04 94 46 94 19.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

Au stade de l'idée, nos Conseillers prennent connaissance de votre projet et analysent votre idée de sorte à vous délivrer les premières informations indispensables à sa mise en forme.

Si des bilans de compétences ou validation d'acquis d'expérience sont indispensables à la réussite de votre projet, nous vous adressons à nos partenaires compétents en la matière (Maison de l'Emploi TPM, Pôle Emploi, organismes qualifiants, chambres consulaires, …).

Cette prestation est gratuite.

• J'AI UN PROJET

Afin de faciliter vos démarches de création, nos conseillers effectuent avec vous un diagnostic de la viabilité économique de votre projet et établissent dans une démarche pédagogique un dossier économique, lequel aura trois finalités :

- mesurer la faisabilité économique du projet,
- convaincre les financeurs,
- servir de référence dès le démarrage de l'activité.

Le travail de nos conseillers est destiné à vous accompagner dans cette démarche indispensable et vous permet de vous projeter dans votre futur statut de chef d'entreprise afin d'assoir la viabilité de votre projet.

Cette prestation et cet accompagnement sont gratuits.

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Nos conseillers effectuent une recherche des financements adaptés et adéquats à votre projet en fonction de votre situation personnelle, laquelle peut ouvrir droit à des prêts aidés et/ou cautionnés, voire subventionnés. Les plans de financement sont montés en collaboration avec nos partenaires financeurs et en adéquation avec votre profil de créateur.

Cette prestation est gratuite.

• JE CREE MON ENTREPRISE

Nos spécialistes vous aident à déterminer les choix juridiques, fiscaux et sociaux adaptés à votre situation et activité.

Nous vous sécurisons et vous accompagnons dans l'ensemble de vos formalités administratives en procédant aux déclarations et enregistrements nécessaires à la création de votre activité. Nous vous mettons en relation également avec notre réseau de partenaires financiers et assureurs de sorte à optimiser la matérialisation de votre activité.

Cette prestation est gratuite. La création d'une société, si elle est justifiée, se fera sur bon de commande.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Association d'expertise comptable, dès votre immatriculation, GESTELIA PACA vous propose de construire avec vous la solution la plus appropriée pour la gestion comptable de votre entreprise et met en place une organisation administrative et comptable et un accompagnement comptable personnalisé destinés à piloter la performance de votre projet.

En complément de la réalisation des missions comptables, fiscales, sociales et juridiques et de l'ensemble des documents obligatoires (tenue des comptes et déclarations fiscales et sociales), les Conseillers analysent avec vous les indicateurs pertinents de sorte à optimiser les perspectives de croissance et d'évolution de votre activité.
Cette prestation se fera sur devis.

Adresse :

CGAUPA - GESTELIA
115, Av. Franklin ROOSEVELT
LE CYGNE 3
83000 TOULON

Tél. : 04 94 46 94 10
Fax : 04 26 846 845
Web : www.gestelia.fr

Contacts :

christele.amato@gestelia-paca.fr
04 94 46 94 15 (ligne directe)

antoine.mathieu@gestelia-paca.fr
04 94 46 94 19 (ligne directe)

Lieu d'accueil :

115, Av. Franklin ROOSEVELT
LE CYGNE 3
83000 TOULON

Uniquement sur rendez-vous.

Mission de l'organisme :

Association d'expertise comptable de proximité, notre structure a vocation à apporter avec pertinence et implication des réponses de spécialistes au fait des enjeux de votre activité professionnelle.
Notre organisme a pour mission d'intervenir tant dans l'accompagnement à la création que dans l'établissement des comptes et le suivi comptable, fiscal, social et juridique des entreprises installées. Cette action est menée par une équipe d'experts, véritables partenaires au quotidien qui privilégient les relations de proximité inscrites dans la durée. Ainsi, nos conseillers sont vos interlocuteurs tant dans la préparation de votre projet de création que dans le suivi de votre entreprise et grâce à leur expérience et leur connaissance du monde des entreprises, ils seront force de proposition pour vous aider à optimiser votre gestion.
Leur expérience leur a permis d'obtenir la certification AFNOR et la labellisation NACRE pour les phases d'accompagnement à la création et de suivi post création.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Adresse :

Chambre d'Agriculture du Var
11, Rue Pierre Clément
83000 Draguignan

Tél : 04 94 50 54 50
Email : installation@var.chambagri.fr

Contacts :

René CALVELLI
Chef de Service Formation - Installation

Antenne sur la Communauté d'Agglomération :

727, Avenue Alfred Décugis
83400 Hyères
Tél. : 04 94 12 32 82

Mission de l'organisme :

Le Service Formation-Installation de la Chambre d'Agriculture a pour mission d'accompagner tout nouveau chef d'entreprise agricole, que ce soit dans le cadre d'une reprise ou bien d'une création, ainsi que tout agriculteur souhaitant transmettre son exploitation.
Toutefois, le contact de première intention doit avoir lieu au Point Info Installation :

70, Avenue du Président Wilson
83550 Vidauban
(sur rendez-vous uniquement)

Tél : 04 94 99 53 66
mail : pointinfo83@free.fr

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

Le Point Info Installation dispense lors d'un premier entretien des informations concernant la réglementation sociale, fiscale, juridique et financière.
Ces éléments pourront être ultérieurement être approfondis lors du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) organisé suivant un rythme trimestriel par la Chambre d'Agriculture.
En parallèle, le créateur peut également bénéficier de formations au métier ainsi que de stages de découverte ou de perfectionnement proposés par divers dispensateurs.

En cas d'éligibilité aux aides à l'installation :

- Age compris entre 18 et 40 ans.
- Détention d'un diplôme agricole équivalent ou supérieur au BPREA (niveau IV).

Le Point Info Installation vous proposera un entretien avec les conseillers du Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés.

• J'AI UN PROJET AGRICOLE

Dans le cadre du parcours de l'installation aidée, la formalisation du projet doit se concrétiser par l'élaboration d'un Plan de Développement de l'Exploitation (PDE).

Les conseillers de la Chambre d'Agriculture sont habilités à élaborer ce document qui doit démontrer la viabilité du projet à 5 ans.

Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture peut également aider le candidat à élaborer une étude de marché afin d'évaluer la faisabilité commerciale de son projet.

• JE TESTE MON PROJET

La Chambre de l'Agriculture a développé un partenariat avec des structures qui permettent au créateur de tester leur projet comme notamment les couveuses d'entreprises mais également de mutualiser les moyens au travers des groupements d'employeurs.

Dans le cadre du Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales (PIDIL), les porteurs de projet peuvent réaliser un stage de parrainage financé par l'Etat.

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

L'accompagnement de la Chambre de l'Agriculture peut vous permettre d'accéder à diverses aides financières, notamment :

- le Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales,
- le Programme Régional à l'installation,
- des aides à l'investissement,
- le dispositif NACRE,
- la dotation jeune agriculteur et des prêts bonifiés dans le cas où vous vous inscrivez dans le parcours aidé.

• JE CREE MON ENTREPRISE

Les formalités administratives de création de l'activité agricole sont à effectuer au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la Chambre d'Agriculture du Var.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Après installation effective, le créateur peut bénéficier d'un accompagnement dans sa démarche commerciale, ainsi que d'un suivi technico-économique durant les 3 premières années.

CHAMBRE DE COMMERCE

Mission de l'organisme :

L'Espace Entreprendre est un service de la Direction de l'Appui aux Entreprises de la CCIV ; cette équipe est entièrement dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets de création, reprise, transmission ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises dans le cadre de leur développement, de leurs problématiques.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

PRE DIAGNOSTIC PROJET : entretien individuel pour faire un point sur l'état d'avancement de votre projet, vous donner les premiers conseils, premières orientations et vous proposer l'étape ultérieure (durée : environ 20 minutes).
Sans rendez-vous, sauf agences consulaires. OFFERT.

• J'AI UN PROJET

MATINEE POUR ENTREPRENDRE :
réunion collective de sensibilisation aux étapes clés d'un parcours de création : étude de marché, étude financière, choix juridique, fiscal et social, et panorama des aides envisageables pour votre projet (durée : 3h). Sur rendez-vous. OFFERT

RENDEZ VOUS DES REPRENEURS :
module collectif abordant les spécificités de la méthodologie d'un parcours de reprise (durée : 2h30). Sur rendez-vous. OFFERT

DIAGNOSTIC DECOUVERTE :
rendez vous individuel et personnalisé avec nos conseillères projets pour vous accompagner sur les premières étapes de la construction de votre projet (durée : environ 1h). Sur rendez vous. OFFERT

5 JOURS POUR ENTREPRENDRE :
stage permettant d'analyser la pertinence et la rentabilité de votre projet (inscription auprès de nos Conseillères Projets.
Participation stagiaire : 180€)

RENDEZ-VOUS CONSEIL DES PROFESSIONNELS : rendez-vous individuel avec des experts comptables, avocats, notaires. Sur rendez-vous préconisé par nos Conseillères Projets. OFFERT

• JE TESTE MON PROJET

L'Espace Entreprendre travaille au cœur d'un réseau de partenaires et si nécessaire, vous oriente vers les structures d'accueil adéquates :
- COUVEUSE INTER FACE,
- PEPINIERE CREA TVT,
- INCUBATEUR PACA EST, …

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

L'Espace Entreprendre vous accompagne, lors des Diagnostics Découverte et plus spécifiquement au cours des Diagnostics Spécialisés :
- sur la réalisation de l'étude financière et la recherche de financements adéquats,
- dans le montage et l'instruction de dossiers de financements, pour certaines aides,
- et fait le lien avec le réseau bancaire et les partenaires financiers.

• JE CREE MON ENTREPRISE

DIAGNOSTICS SPECIALISES :
rendez-vous individuels spécialisés avec nos Consultants pour apporter des préconisations ciblées sur votre projet (durée : 1h30 à 2h).
Sur rendez-vous. OFFERT

RENDEZ-VOUS CONSEIL DES PROFESSIONNELS :
rendez-vous individuel avec des experts comptables, avocats, notaires. Sur rendez-vous préconisé par nos Conseillères Projets. OFFERT

LES THEMATIQUES :
réunions permettant d'appréhender, de façon plus complète et concrète, certains aspects de votre projet ou de votre quotidien de nouvel entrepreneur sur des sujets variés (durée : 3h). Inscription auprès de nos Conseillères Projets. OFFERT

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

L'Espace Entreprendre vous accompagne dans le développement de votre entreprise en vous proposant :
CONSEIL PERSONNEL du dirigeant spécifiquement sur les 3 premières années de sa création et au-delà si nécessaire ; nos consultants se déplacent au sein de l'entreprise. Sur rendez vous. OFFERT

Adresse :

Chambre de Commerce et d'industrie du Var
Espace Entreprendre
Palais de la Bourse
236, Bd du Maréchal Leclerc
83000 TOULON

Tél. : 04 94 22 81 38
Fax : 04 94 22 80 55
Email : espace.entreprendre@var.cci.fr

Contacts :

Conseillères projets
Véronique WAGNER
Justine CATANI
Julie LEGOFF

Lieux d'accueil :

L'Espace Entreprendre est à Toulon au siège de la CCIV et dispose d'un relais dans chacune des 5 agences consulaires : Brignoles, Draguignan, Hyères, St Raphaël, St Tropez.
Sans rendez-vous.

• Sur TOULON, le premier point d'étape avec le porteur de projet (pré diagnostic projet) ne nécessite pas de prise de rendez-vous ; il suffit de se présenter auprès des hôtesses d'accueil.
Réception : 8h30/11h & 14h/16h

• Dans les agences consulaires, il est préférable de téléphoner pour toute précision sur les horaires de réception.

BRIGNOLES : 04 94 37 22 00
DRAGUIGNAN : 04 94 60 64 27
HYERES : 04 94 65 50 89
ST RAPHAËL : 04 98 11 41 30
ST TROPEZ : 04 94 55 98 30

CHAMBRE DE METIERS

Adresse :

Chambre de Métiers
et de l'Artisanat du Var
Avenue des Frères Lumière
83160 La Valette du Var

Tél : 04.94.61.99.35
Fax : 04.94.61.99.34
Email : saae@cma-var.fr

Contacts :

Direction des Entreprises :
Evelyne DELPIVAR

Responsable du service Développement Economique et Formation :
Cyrille MASSOUH

Coordination Pôle Création Reprise d'Entreprise :
Laurine LUCCIONI
Chargée de Développement Economique

Lieu d'accueil :

Chambre de Métiers
et de l'Artisanat du Var
Avenue des Frères Lumière
83160 La Valette du Var

Uniquement sur rendez-vous.

Mission de l'organisme :

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var** est, auprès des pouvoirs publics, l'établissement représentatif des intérêts généraux de l'Artisanat.

Elle est chargée de :

- Défendre et promouvoir l'Artisanat
- Offrir aux entreprises les services et conseils dont elles ont besoin
- Tenir le Répertoire des Métiers et gérer le Centre de Formalité des Entreprises
- Délivrer les attestations de la Qualité d'Artisan et le Titre de Maître Artisan
- Participer à la qualification des chefs d'entreprises
- Organiser, promouvoir et développer l'Apprentissage dans le secteur des Métiers
- Favoriser la Formation Professionnelle des chefs d'entreprises et de leurs salariés
- Promouvoir les entreprises artisanales par des actions collectives telles que foires et salons, exportation...

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var est donc présente pour accompagner le chef d'entreprise artisanale dans chaque étape de sa vie professionnelle, apprentissage, création ou reprise d'entreprise, formation, développement, transmission. Elle travaille pour ce faire en concertation avec les organisations professionnelles de l'Artisanat.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

- **"Primo Accueil"**
  La permanence conseil "Création Reprise d'Entreprise"
- **"La Reprise d'Entreprise : pensez-y"**
  L'accueil spécifique des repreneurs d'entreprise
- **Les ateliers création reprise d'entreprise**
  La réunion d'information collective "Création Reprise d'Entreprise"

• J'AI UN PROJET

- **NACRE**
  Nouvel Accompagnement à la Création Reprise d'Entreprise (Phase 1 du dispositif).
- **Mes prévisions d'activité**
  Prévisionnel d'activité : plan de financement, compte de résultat, plan de trésorerie.
- **Mon Etude d'implantation d'activité.**
- **Le Stage de Préparation à l'Installation :**
  "5 jours pour réussir sa création d'entreprise".

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

En partenariat avec la SIAGI.

• JE CREE MON ENTREPRISE

- **Le conseil créateur reprise d'entreprise**
- **La Permanence spécialisée "Expert comptable"**
- **Les formalités administratives**
  L'accompagnement aux formalités administratives

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Les nouveaux dirigeants (Dirigeants de moins de trois ans d'activité)

- **"Démarrage gagnant"**
  L'appui individualisé des créateurs repreneurs d'entreprises : réussir le démarrage de son activité.
- **NACRE**
  Nouvel Accompagnement à la Création Reprise d'Entreprise - Suivi sur trois ans (Phase 3 du dispositif).
- **"Entreprendre pour réussir".**
- **Le pack "Auto entrepreneur"**

- La journée de l'Auto entrepreneur
- L'entretien individuel "Réussir le démarrage de votre Auto entreprise"
- Des formations pour accompagner le développement de l'Auto entreprise.

- **Les stages de perfectionnement :**
  Formation continue des chefs d'entreprises.
- **Les accompagnements spécifiques**

- La mise aux normes de l'entreprise, la gestion des déchets et les économies d'énergie.
- La formation continue du chef d'entreprise et de ses salariés.
- Le recrutement et management du personnel.
- La commercialisation - Export - Les investissements.

CNCFA

Mission de l'organisme :

Créé en novembre 2006, le CNCFA se positionne comme interlocuteur privilégié des professionnels du conseil en "fusac" (activités fusions absorptions) indépendants installés sur l'ensemble du territoire national.

La vocation du CNCFA

Le CNCFA se propose de faciliter les débats internes à la profession sur tous les sujets qui peuvent la concerner (réglementation, bonnes pratiques de la profession, évolution du marché, ...), consultant au besoin tout intervenant externe susceptible de fournir l'expertise nécessaire à une juste appréciation des sujets en débat et à leur traitement approprié. L'ambition du CNCFA est également d'organiser la représentation nationale et régionale de la profession de conseil en "fusac" indépendant. Le CNCFA vise dans ce sens à être une force de proposition et d'appui pour faire mieux connaître et reconnaître par son environnement la profession de conseil en "fusac" indépendant.

Le CNCFA, au travers de différentes commissions et délégations régionales, placées sous le contrôle du Bureau, organise ses interventions vers ses membres et son environnement économique.

Ces commissions et délégations régionales sont animées par des membres actifs du CNCFA.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

Les membres du CNCFA peuvent apporter une vision du marché de la reprise d'entreprise.

L'important pour un repreneur est de rassurer ses interlocuteurs et d'être visible sur le "Marché".

Les membres du CNCFA peuvent accompagner les repreneurs dans la formalisation de leur démarche.

• J'AI UN PROJET

Les compétences techniques, l'expérience, l'organisation, les méthodes d'intervention des adhérents du CNCFA visent à professionnaliser la conduite globale d'un projet de reprise, de cession ou de fusion dans des conditions qui favorisent la réalisation effective de ce projet sur le "Marché".

Les membres du CNCFA, du fait de leur adhésion au syndicat, ont accès à des bases de données qui permettent d'avoir une vision du marché avec des éléments de comparaison.

De ce fait, ils peuvent informer, voire communiquer, sur des études de marché auxquelles ils ont accès.

Les repreneurs ou créateurs peuvent profiter de leurs expériences pour la réalisation des prévisionnels (bilan, exploitation, trésorerie, plan de financement...).

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Les membres du CNCFA sont habilités à accompagner les projets qui nécessitent un financement auprès d'organismes financiers ou autres investisseurs.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Sur la croissance et son financement, les membres du CNCFA ont une véritable valeur ajoutée. Ils se positionnent en Chef de Projet.

Leur connaissance du marché permet un accompagnement stratégique des chefs d'entreprise qui souhaitent assurer une croissance soit en se rapprochant, soit en s'adossant à une autre entreprise, voire en reprenant une autre activité.

Adresse :

Siège Social :
CNCFA
Syndicat des Professionnels des Fusions et Acquisitions
128, Rue de La Boétie
75008 Paris

Adresse délégation PACA :
CNCFA
400, Chemin de Moneiret
83200 Toulon

Téléphone :

06 07 58 07 58
Email : cncfa.se@gmail.com
Web : www.cncfa.fr

Lieu d'accueil :

Contacter la délégation de votre région

Uniquement sur rendez-vous.

COUVEUSE INTERFACE 83

Adresse :

Couveuse d'entreprises Interface 83
86, Av. des Frères Lumière
83160 LA VALETTE du Var

Tél. : 09 94 06 21 19
Email : couveuse-interface83@orange.fr
Web : www.couveuseinterface.com

Contact :

Alexandra ZEKRAOUI

Lieux d'accueil :

La Valette-du-Var
86, Av des Frères Lumière

Toulon Est - Sainte-Musse
Maison des Services Publics

La Seyne-sur-Mer
BIJ de la Seyne - 36, Quai Hoche

Hyères-les Palmiers
Espace Entreprise Emploi

Inscription :

04 94 06 21 18 / 06 09 35 26 86
ou sur notre site :
www.couveuseinterface.com

Mission de l'organisme :

Tester son entreprise : accompagnement spécifique offrant un cadre légal (juridique, fiscal, social) aux porteurs de projet qui désirent tester leur activité en situation réelle avant l'immatriculation de l'entreprise. Ils pourront prospecter, produire et vendre leurs produits ou services, construire leurs réseaux de clients et de fournisseurs et apprendre le métier de chef d'entreprise. Des réunions réseaux et formations sont proposées.
La couveuse s'adresse également et adapte son accompagnement aux Auto entrepreneurs.
Le test en couveuse, d'une durée moyenne de 6 à 10 mois, doit permettre à l'entrepreneur à l'essai d'apprécier ses capacités à entreprendre et la viabilité économique de l'ensemble de son projet.

Domaines d'intervention :

• JE TESTE MON PROJET

Conseil individuel.
Formation obligatoire (marketing, gestion et comptabilité, juridique, fiscal et social).
Accompagnement individuel par un Chargé de mission.
Ateliers thématiques et collectifs : intervention Expert Comptable, RAM, RSI, Juriste, assurance Macif, banque, mise en réseau entrepreneurs à l'essai).

Condition de l'intervention :
Accompagnement durant la durée du test gratuit. Frais de gestion 10 % du CA HT (assurance responsabilité civile professionnelle, tenue comptable, déclaration TVA).

• JE CREE MON ENTREPRISE

Validation du statut juridique, fiscal et social en fonction du chiffre d'affaires réalisé en couveuse.

Démarches auprès des financeurs au regard des clients déjà acquis durant la période de test en couveuse.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Suivi au développement et à la consolidation des anciens couvés ayant créé leur entreprise (3 ans).

Mise en réseau des anciens couvés et entrepreneurs en test.

CRA

Adresse :

Cédants & Repreneurs d'Affaires
Maison des Associations
57, Avenue de Verdun
83600 Fréjus

Antenne : Toulon

Téléphone :

06 89 28 95 20
Email : cra.toulon@cra-asso.org
Web : www.cra-asso.org

Contact :

Mr Petre, CRA Provence Côte d'Azur, Délégation du Var

Lieu d'accueil :

Toulon
Sur rendez-vous uniquement

Mission de l'organisme :

Aider les intervenants de la transmission en délivrant des conseils d'expérience, en facilitant la mise en contact des cédants et des repreneurs, en les accompagnant tout au long de leur démarche et en favorisant les partenaires.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

Le CRA propose aux futurs repreneurs, un stage de 28 modules de formation (ex : l'aide au montage juridique et financier du business plan, ...).

Ces formations les aident à s'imprégner de la culture de la PME.

Pour préparer les cédants à la transmission, le CRA propose aux chefs d'entreprise une session de 2 jours en abordant les thèmes de choix, patrimoniaux et fiscaux, méthodes de valorisation, …

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Le CRA aide à la mise en œuvre d'un plan de financement et fait le lien auprès des partenaires financiers et de leur réseau d'entreprises.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Le CRA facilite la transmission de PME/PMI, la reprise par un repreneur et la promotion du développement de l'entreprise.

Le CRA tient un rôle de fédérateur entre le cédant et le repreneur.

Le repreneur doit avoir un profil correspondant parfaitement aux attentes du cédant et disposer de capitaux pour prétendre à une reprise d'entreprise.

Le CRA propose au repreneur un accompagnement d'une durée de 12 à 18 mois.

Des experts en conseils et transmission soutiennent le CRA pour conseiller au mieux le repreneur.

CREA-SOL

Mission de l'organisme :

Aide aux financements par des microcrédits dans le cadre d'une création et/ou d'une reprise d'entreprise et aide au développement d'entreprise de moins de 5 ans et de moins de 3 salariés

Domaines d'intervention :

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Public orienté par les Chambres consulaires, Boutiques de gestion, Var Initiative, Banques, intermédiaires de l'emploi (CEDIS, CESAME,…), centres de gestion des artisans, expert comptables,… Sur RDV individuel avec une prise de contact en amont pour apport de documents. Entretien d'une durée de 2 heures pour aborder le parcours du créateur, le projet et les objectifs de la demande de financements.

Activités concernées : commerçants, professions libérales, artisans

Statuts : de l'auto entrepreneur à la SARL.

Le crédit alloué est de 10 000 euros maximum pour une durée de 5 ans et un taux de 4,5%. Sans caution personnelle, sans frais de dossier mais avec la garantie FAG (70%).

A l'issue de l'entretien, un comité de crédit se réunit pour valider la demande. Il se réunit une fois par semaine.

A préciser que ce microcrédit peut être cumulé avec d'autres crédits et subventions.

Le suivi du créateur et l'accompagnement est réalisé par NEOTEC situé à Marseille.

NEOTEC apporte une aide à la gestion et à la facturation à partir d'un logiciel.

La prestation est gratuite.

Adresse :

CREA-SOL
Les Alpilles
37, Av. Bir-Hakeim
83200 Toulon

Tél. : 04 98 00 61 25
Email : damien.jalby@crea-sol.fr

Contact :

Damien JALBY, Chargé d'affaires

Lieu d'accueil :

Les Alpilles
37, Av. Bir-Hakeim
83000 Toulon

Sur rendez-vous uniquement

ENERGIES ALTERNATIVES

Mission de l'organisme :

- Mutualiser des outils et coopérer en entreprise partagée pour le développement d'une ou plusieurs activités.
- Tester seul ou à plusieurs la faisabilité économique de l'activité.
- Consolider le chiffre d'affaires et la clientèle pour la pérennisation de l'emploi.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

Etape 1 - Accueil des porteurs de projet
Rencontre des porteurs de projet lors d'une réunion d'information collective pour informer sur la démarche spécifique d'hébergement administratif et d'accompagnement

Etape 2 - Diagnostic & Evaluation
Adéquation entre le porteur et son projet (motivations, compétences techniques et niveau de formation, capacités matérielles et financières pour la réalisation du projet).

Etape 3 - Intégration ou Orientation
Quand le projet est avéré, le porteur rencontre la gérante pour l'intégrer au sein de la coopérative sinon il sera réorienté vers une structure compétente d'accompagnement.

• J'AI UN PROJET

Les porteurs sont orientés vers les partenaires techniques de la coopérative pour les aider dans l'élaboration et la construction du projet.

La coopérative d'activités accompagne le développeur d'activité dans son étude de marché et dans l'établissement du budget prévisionnel.

• JE TESTE MON PROJET

Etape 4 - Entrepreneur Accompagné (développeur d'activité)
La signature d'une Convention, d'une durée de 3 mois renouvelable une fois, permet à l'Entrepreneur Accompagné de bénéficier de l'hébergement et de conseils juridiques.

Sa participation au sein de la coopérative permet de :

- mutualiser les compétences et les connaissances du territoire varois,
- construire un réseau de professionnels.

• JE CRÉE MON ENTREPRISE

Selon l'avancement du projet, la coopérative apporte du conseil et un accompagnement à la création d'une SCOP ou toute autre forme juridique.

• JE DÉVELOPPE MON ENTREPRISE

Pour les personnes ayant un N°Siret, la coopérative permet de tester une autre activité pour développer de nouveaux marchés.

Adresse :

SCOP SARL Energies Alternatives
Siège social : 52, La Canebière
13001 Marseille

Tél : 04 91 33 65 77
06 50 70 47 10
Fax : 04 91 54 34 69
Email : toulon@energies-alternatives.pro

Contacts :

Marie-Ange Favre, gérante
Mina Sari, conseillère technique

Lieux d'accueil :

Toulon :
les mardis, à 10h,
FOL - 484, boulevard des Lices

La Seyne-sur-mer :
les 4èmes mardis de chaque mois
de 14h00 à 16h30,
Maison des services - Cité Berthe

Sur rendez-vous uniquement

FACE VAR

Adresse :

FACE VAR Provence méditerrannée
25, Rue Victor Clappier
83000 Toulon

Tél. : 04 94 36 00 85
Email : face.var@fondationface.org

Contact :

Caroll PICOCHE, Directrice

Lieu d'accueil :

25, Rue Victor Clappier
83000 Toulon

Sur rendez-vous uniquement

Mission de l'organisme :

Accompagner les entreprises vers des démarches de responsabilité sociale dans les Ressources Humaines.

Domaines d'intervention :

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

FACE Var est un club d'entreprises issu du réseau national de la Fondation AGIR Contre l'Exclusion qui mobilise et met à disposition, notamment à des créateurs/repreneurs, son réseau local et national d'acteurs économiques et institutionnels.

FACE VAR partage des valeurs communes en faveur de l'égalité des chances, de l'inclusion sociale de publics en difficulté et pour la diversité.

Public : chefs d'entreprises.

FACE Var accompagne les entreprises dans la RSE en mettant à leur disposition des outils et l'expertise de son réseau regroupant 4000 membres.

FACE Var organise des formations à l'attention des chefs d'entreprises pour les sensibiliser sur la responsabilité sociale et les informer sur l'égalité de traitement (processus RH, rappel de la loi, recrutement avec mise à disposition d'outils).

FACE Var propose des accompagnements individuels et en groupe.

FACE Var est reconnue d'utilité publique et sociale et l'adhésion est accessible à tous.

GROUPE JAM

Adresse :

Groupe JAM
73, Boulevard Stalingrad
83500 La Seyne-sur-mer

Tél. : 04 94 65 22 54
Fax : 04 94 94 48 18
Email : g.lesueur@ap-conseils.com

Contact :

Gérard LESUEUR, Directeur

Lieu d'accueil :

73, Boulevard Stalingrad
83500 La Seyne-sur-mer

Sur rendez-vous uniquement

Mission de l'organisme :

Accompagner les créateurs dans la validation et le développement de leur projet, avant de créer une structure juridique propre, tout en bénéficiant du statut de salarié, par le biais du portage salarial.

Domaines d'intervention :

• JE TESTE MON PROJET

Public cible : créateur d'entreprise, cadre en recherche d'emploi, indépendant, salarié à temps partiel ou retraité.

Les activités : audit, conseil, études (services RH, communication, marketing, qualité, sécurité, logistique, production, NTIC, informatique, coaching, traduction), formation tous secteurs, ingénierie industrielle et BTP (sous conditions).

Fonctionnement
Le Consultant "porté" par JAM, consacre tout son temps au développement de son activité :
- prospection clients,
- négociation des missions (périmètre, coût, délais…),
- réalisation des missions négociées et d'un rapport d'activité.

Le Groupe JAM :
- se charge de la partie administrative, juridique et sociale,
- rédige et signe le contrat commercial avec le client,
- établit le contrat de travail (CDD ou CDI),
- verse un salaire en fonction du nombre d'heures travaillées.

Le Groupe JAM met en place des actions favorisant le développement personnel et professionnel de ses consultants.

Le Consultant JAM conserve ou retrouve le statut de salarié et peut bénéficier :
- des assurances maladie et vieillesse, prévoyance et perte d'emploi,
- du Droit à la Formation
- de la Responsabilité Civile et Professionnelle du Groupe JAM,
- du numéro de formateur du Groupe JAM.

Le Consultant JAM peut bénéficier d'une mutuelle complémentaire, du PEE, du CESU et des avantages du Comité d'Entreprise.

INCUBATEUR PACA

Mission de l'organisme :

- Valoriser la recherche académique par la création d'entreprise.
- Favoriser le développement économique local par un accompagnement expert de projets de création à forte valeur ajoutée.

Domaines d'intervention :

• J'AI UN PROJET

Public Cible :
Tout porteur de projet innovant.

Domaine concerné :
Innovation technologique.

L'Incubateur Paca-Est est une structure d'aide à la création d'entreprises innovantes.
Labellisé par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, l'Incubateur Paca-Est accompagne les projets de création d'entreprises.
Il a pour objectif la valorisation des compétences et le transfert des technologies issues des laboratoires universitaires et organismes de recherche publics à travers la création d'entreprises innovantes et la création d'emplois à haute valeur ajoutée sur le territoire.
L'Incubateur Paca-Est offre un accompagnement personnalisé, des formations, l'attribution d'une enveloppe financière tout au long de la période d'incubation (24 mois maximum) et des facilités d'hébergement.
Le financement (avance remboursable en cas de succès) permet de réaliser des études de marché, des dépôts de brevets, des prototypes, …
Pluridisciplinaire, l'Incubateur Paca-Est accompagne des projets de toute thématique et de tout domaine technologique.
Fin 2010, l'Incubateur Paca-Est comptait plus de 450 emplois directs créés par les 72 entreprises qu'il a accompagnées et auxquelles il a permis de lever plus de 63 millions d'euros.

Adresse :

INCUBATEUR PACA EST
Maison des technologies
Place Georges Pompidou
83000 Toulon

Tél. : 04 94 03 89 20

Contact :

Marie FAURE LAMBERT,
Chargée d'affaires

Lieux d'accueil :

Place Georges Pompidou - Toulon
et l'Université de La Garde

Sur rendez-vous uniquement

INITIATIVE

Mission de l'organisme :

Accompagnement de personnes handicapées ayant un projet de création d'activité ou de reprise d'entreprise et demandant une mobilisation des aides de l'AGEFIPH.

Domaines d'intervention :

• J'AI UN PROJET

Public : personnes handicapées

Statut : Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi, les exploitants de société à condition que le créateur soit dirigeant de la société et qu'il détienne au moins 50% du capital seul ou en famille avec 30% minimum à titre personnel.

Le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement individualisé pour travailler sur les conditions de faisabilité de son projet et préparer sa demande de subvention AGEFIPH.
Les aides de l'AGEFIPH sont de 12 000 euros maximum.
L'AGEFIPH participe également au financement d'une formation à la gestion dans la limite de 250 heures.

Le créateur peut également bénéficier d'autres aides de l'AGEFIPH :

- garantie d'emprunt bancaire facilitant l'accès au crédit,
- micro assurance sur 3 ans,
- aide à l'adaptation des situations de travail,
- aides à la mobilité,
- aides techniques et humaines.

INITIATIVE propose au créateur un suivi post création pour une durée allant jusqu'à trois ans.

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Mobilisation des aides de l'AGEFIPH par le biais d'INITIATIVE obligatoirement :

- subvention pouvant aller jusqu'à 12 000 euros,
- prise en charge d'une micro assurance : trousse Première Assurance (multi-risque professionnelle, indemnités journalières et santé),
- prise en charge des coûts de garantie sur prêt bancaire (garanties ESIA France Active).

Adresse :

INITIATIVE
Siège social :
05 bis, place du Champsaur
05000 GAP

Téléphone :

06 78 30 80 68 / 04.92.56.22.92
Email : sophie.dufour @initiative.pro

Contact :

Sophie DUFOUR,
responsable pôle création Var

Antenne Var :

La Seyne-sur-mer, la Valette, Toulon
Fréjus, Draguignan, Brignoles

Lieux d'accueil :

La Seyne, Toulon et la Valette

Sur rendez-vous uniquement

IRCE

Adresse :

IRCE
Institut Régional pour la Création et de le Développement des Entreprises
Bastide des Micocouliers
1940, route de Loqui
13090 Aix-en-Provence

Tél. : 04 42 59 90 00
Fax : 04 42 95 05 13
Email : contact@irce-paca.com

Contact :
Laurence RIBARD

Lieu d'accueil :
Aix en Provence
Sur rendez-vous uniquement

Mission de l'organisme :

Conforter dans leur métier de dirigeant les hommes et les femmes qui entreprennent et favoriser la pérennité des jeunes entreprises.

Une formule efficace :

- Accompagnement Collectif
- Accompagnement Individuel
- Audits croisés
- Mise en réseau

Domaines d'intervention :

• J'AI UN PROJET

L'IRCE, via son parcours d'accompagnement **"Créer son entreprise"** permet de structurer sa démarche de création et de maîtriser toutes les composantes de son projet.

3 sessions annuelles proposées, d'une durée de 3 mois (1 à 2 jours par semaine).
Contact :

y.ales@irce-paca.com
www.irce-paca.com
04 42 59 90 00

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

"Financer son développement" est un programme d'accompagnement qui permet au chef d'entreprise de confirmer sa stratégie de développement et de construire son Business Plan.
Contact :

m.damora@irce-paca.com
www.irce-paca.com
04 42 59 90 00

"Capital Amorçage" permet de définir sa stratégie d'innovation et de construire son Business Plan pour accéder à la levée de fonds.
Contact :

m.damora@irce-paca.com
www.irce-paca.com
04 42 59 90 00

• JE CREE MON ENTREPRISE

L'IRCE, via son parcours d'accompagnement **"Créer son entreprise"** permet de structurer sa démarche de création et de maîtriser toutes les composantes de son projet.

3 sessions annuelles proposées, d'une durée de 3 mois (1 à 2 jours par semaine)…
Contact :

y.ales@irce-paca.com
www.irce-paca.com
04 42 59 90 00

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

"Manager sa performance" est un programme d'accompagnement qui permet au chef d'entreprise de faire de la maîtrise de son environnement une opportunité de progrès et un facteur de compétitivité.

"Développer son entreprise" est un programme d'accompagnement qui permet au chef d'entreprise de "booster" son développement commercial et d'optimiser son organisation pour consolider son développement.

"Option Export" est un programme d'accompagnement qui permet au chef d'entreprise d'identifier ses potentiels à l'export et de structurer sa démarche internationale.

"Pme innovation" est un programme qui permet au chef d'entreprise d'intégrer l'innovation et la propriété industrielle à son plan stratégique pour augmenter sa compétitivité.

JCE

Mission de l'organisme :

- Agir pour la cité.
- Offrir aux jeunes des opportunités de développement personnel pour créer des changements positifs.

Domaines d'intervention :

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Public : tout public entre 18 et 40 ans

La **JCE** est une association composée de membres bénévoles qui souhaitent s'engager et entreprendre. Ils partagent des valeurs humanistes.
Les jeunes imaginent et réalisent des projets au service de leurs cités, dans les domaines du social, de l'économique, de la culture, du communautaire…
La **JCE** se veut innovatrice : elle développe des projets tout en répondant à des enjeux locaux.
La **JCE** accompagne les jeunes vers l'autonomie dans le cadre éventuel d'un projet de création.

La Jeune Chambre Economique donne l'opportunité aux jeunes de développer :

- **leurs talents de leaders,**
- **la prise de responsabilité sociale,**
- **l'esprit d'entreprendre,**
- **la solidarité pour créer des changements positifs.**

Chaque projet, initié par la volonté des membres, est organisé en commission de travail, la première opportunité pour prendre des responsabilités.
Son bureau est élu et renouvelé tous les ans pour favoriser la prise de responsabilité. La présidence est une expérience enrichissante qui permet de partager des valeurs mais aussi de transmettre ses connaissances.
Elle est la première école de formation par l'action. Pour accompagner la réalisation des projets, la **JCE** organise des formations pour ses adhérents dans les domaines professionnels ou personnels ; comme notamment la prise de parole en public, la gestion d'une situation de crise, le management d'une équipe ,...

Adresse :

Jeune Chambre Ecomonique de Toulon et sa région
30, rue du Noyer
83000 Toulon

Téléphone :

04 94 92 33 20
Email : toulon@jcef.asso.fr
Web : www.jcetoulon.org
www.jcef.asso.fr

Contact :

Carine CHEVRIER
(Présidente 2011)

Lieu d'accueil :

30, rue du Noyer
83000 Toulon

Sur rendez-vous uniquement

PLANET ADAM

Mission de l'organisme :

- Détecter et sensibiliser les personnes (issues des quartiers "CUCS") à la possibilité de leur propre prise en charge.
- Développer la mobilisation, l'incitation à la création de micro entreprises, l'accompagnement personnalisé et le suivi des projets jusqu'à leur réalisation en s'appuyant et en impliquant notamment des entrepreneurs issus de ZUS, ayant réussi et choisissant de s'investir dans l'association.
- Créer du lien social et entretenir un élan de solidarité intergénérationnelle à l'intérieur du quartier entre entrepreneurs et porteurs de projets de TPE, favorisant la création de valeur et la dynamique dans le quartier.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

PlaNet ADAM intervient en amont de la phase "j'ai une idée" par une sensibilisation proactive afin de détecter et d'amorcer le projet de création d'entreprise.
Public cible : personnes issues de quartiers "CUCS", ayant un projet de création d'entreprise ou bien à celles qui s'interrogent sur le processus de création, sur leur capacité à le faire, quel que soit leur niveau de qualification. Il peut s'agir de salariés précaires projetant de créer leur propre emploi, des jeunes diplômés, des demandeurs d'emploi, des allocataires du RSA, etc.

L'objectif de **PlaNet ADAM** est de susciter l'envie de créer sa propre entreprise. L'association propose un accompagnement individualisé, personnalisé et gratuit.
Elle accompagne le futur créateur à la formalisation de son projet et au montage de son dossier de création (business plan, étude de marché…).
En fonction de la demande et du besoin, **PlaNet ADAM** la Seyne-sur-Mer oriente vers les partenaires concernés (Couveuses, structures d'aide au financement,…)

Adresse :

PLANET ADAM
Cyber Base / cité Berthe
83500 La Seyne-sur-Mer

Téléphone :

04 94 41 06 93
Email : planetadamlaseyne@gmail.com

Web : www.planetfinance.org
(entreprendre en banlieue)

Contact :

Myriam NESI, responsable

Lieux d'accueil :

Cyber Base : Quartier de Berthe

Mouisseque : centre ville,
BIJ, port de la Seyne-sur-mer

83500 La Seyne-sur-Mer

MISSIONS LOCALES

Mission de l'organisme :

Accompagnement des porteurs de projet.
Public : jeunes de moins de 26 ans

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

Public : jeunes de moins de 26 ans

Objectif : accompagner des jeunes dans leur projet de création d'entreprise

Le repérage du public est réalisé par chaque conseiller de la Mission Locale lors d'un premier entretien qui permet de diagnostiquer la demande.

Le jeune pourra être orienté vers les partenaires de la Mission Locale (ML) pour assister à des réunions d'informations collectives "d'aide à la création d'entreprise" ou participer à un atelier au siège de la mission locale dont chacun dépend.

Cet atelier va permettre au jeune :

- d'identifier son projet de création à partir d'une idée,
- de l'informer sur les différents statuts (Auto-entrepreneur, micro-entreprise, SARL, EURL,…),
- de le sensibiliser aux financements,
- de rencontrer et d'échanger avec des partenaires (Var Initiative, ADIE, Accès Conseil - Boutique de Gestion, Couveuse Interface83, Expert Comptable (labellisé NACRE), parrains de la Mission Locale (chef d'entreprise, cadre, ...).

La durée de l'atelier est de 2 journées, à raison de trois ateliers par an. A l'issue de cet atelier, le jeune créateur peut décider d'être accompagné par un des partenaires pour élaborer une étude de marché dans le cadre du dispositif NACRE et pouvoir ainsi être aidé dans la réalisation de son projet.

4 missions locales • Adresses • Adresses • Adresses • Adresses • Adresses • Adresses • Adresses • Adresses

MIAJ

MIAJ : Mission Intercommunale Actions Jeunes
355, av. d'Estienne d'Orves
83500 La Seyne-sur-mer
Tél. : 0 826 886 810 *5
Email : miaj@wanadoo.fr

Contact :
Tatiana KARPOWICZ

CORAIL

Mission Locale Corail
2, Place Henri Dunant
83400 Hyères
Tél. : 04 94 12 60 40
Email : corail.ml@missionlocalecorail.com

Contact :
Fabienne DABUSTI, Conseillère
Sur rendez-vous uniquement

JEUNES TOULONNAIS

Mission Locale des Jeunes Toulonnais
10, rue Saint Andrieux
83000 Toulon
Tél. : 04 94 18 97 77
Email : info@mljt.fr
Site : www.mission-locale-toulon.fr

Contact :
Nadia BOULKOUT
Sur rendez-vous uniquement

COUDON AU GAPEAU

Mission Locale du Coudon au Gapeau
174, rue Delage - Les Eglantines
83130 La Garde
Tél. : 04 94 21 15 15
Email : n.chamorey@mlcoudongapeau.org

Contact :
Nathalie CHAMOREY

Permanence :
Voir site : www.mlcoudongapeau.org

PÔLE EMPLOI

Mission de l'organisme :

- Indemnisation et Placement des personnes en recherche d'emploi
- Appui et accompagnement des employeurs dans leur recrutement
- Statistiques du marché de l'emploi et expertise sectorielle

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

- Entretien diagnostic avec un conseiller.
- Participation à un atelier d'une demi-journée "Créer son entreprise, Pourquoi Pas ?" (après validation par un conseiller).

L'objectif de cet atelier étant de permettre à chaque participant d'identifier les questions à se poser et les premières étapes pour mettre en œuvre un projet de création d'entreprise.

A l'issue du travail réalisé, le participant doit être capable de :

- Repérer ses points forts et ses points faibles en tant que créateur.
- Décider de poursuivre les recherches ou de s'arrêter.
- Repérer les premières sources d'information sur son projet et les interlocuteurs de la création d'entreprise.

• J'AI UN PROJET

Validation obligatoire par un conseiller si inscrit à Pôle Emploi.

Entretiens d'accompagnement et de suivi les 3ème, 6ème , 9ème et 11ème mois après validation du projet, y compris après immatriculation.

Participation à un atelier d'une demi-journée "Organiser son projet de création d'entreprise ou de reprise d'entreprise" (après validation par un conseiller) pour apporter une méthode en identifiant les étapes incontournables à respecter, repérer les points à améliorer et les lieux ressource à mobiliser.

A l'issue le candidat pourra présenter son projet par écrit ou oralement de façon argumentée et chiffrée, identifier les points forts de son projet, analyser son réalisme et décider de poursuivre ou remettre son projet.

Participer gratuitement à une Evaluation Préalable à la "Création d'Entreprise" (après validation par un conseiller) mis en œuvre par un organisme spécialisé sur la création d'entreprise.

Cette prestation a pour objectif de permettre à un demandeur d'emploi porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise de bénéficier d'un regard extérieur, d'une expertise et de conseils pour :

- Evaluer la faisabilité et la viabilité d'un projet de création ou de reprise d'entreprise au regard de l'analyse du projet et des caractéristiques du secteur d'activité visé.
- Préciser les actions à mener pour le réaliser dans un délai de six mois maximum.
- Identifier une solution alternative de retour à l'emploi à court terme en cas de risque important d'échec ou de délai de concrétisation estimé supérieur à six mois.

Cette prestation s'adresse aux personnes porteuses d'un projet précis de création ou de reprise d'entreprise ; ce projet doit constituer pour eux, un moyen de retour à l'emploi dans les 6 mois suivant la fin de l'évaluation.

Pour les personnes rencontrant plus de difficulté dans leurs démarches, un conseiller peut également prescrire un accompagnement auprès d'un organisme extérieur, dont le coût est pris en charge en totalité par Pôle Emploi pour une durée de 3 mois.

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Pour les personnes indemnisés par Pôle Emploi, est proposé :

- Un versement du capital (de 50% du montant de l'allocation restante) versée en 2 fois.

Et ou

- Maintien de l'allocation de retour à l'emploi au regard des revenus de l'activité non salariée sur 15 mois.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Entretiens d'accompagnement post-création, notamment pour les personnes ayant besoin de renforcer l'activité de leur entreprise.

Possibilité de prescrire également la prestation NACCRE, notamment sur l'axe 3.

Adresses :

Six-Fours
543 Av. du Maréchal Juin
83140 Six Fours

La Seyne sur Mer
L'Arche, 113, avenue Emile Zola
83500 La Seyne-sur-Mer

Toulon Ouest
145, Rte de Marseille
83063 Toulon Cedex

Toulon Est
Immeuble le Drakkar
Quai des sous mariniers
83000 Toulon

La Valette du Var
Domaine Ste Claire BP 42
Av. des Frères Lumière
83040 Toulon Cedex 9

Hyères
Res. Le Calamondin
6, ch. de La Villette
83418 HYERES Cedex

Téléphone :

3949

PROGET 83

Adresse :

PROGET 83
25, rue Victor Clappier
83000 Toulon

Téléphone :

04 94 92 11 11
Email : proget83info@orange.fr
Site : www.proget83.com

Contact :

Laëtitia CINQUINI

Lieu d'accueil :

Bureau de Proget83

Sur rendez-vous uniquement

Mission de l'organisme :

Créer, accompagner, développer et pérenniser les groupements d'employeurs dans une exigence éthique visant à valoriser une véritable qualité d'emploi en créant des conditions favorables aux actions de mutualisations inter-employeurs.

Susciter la mise en œuvre d'une gestion responsable pour agir sur un développement économique durable.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

- Accueil des porteurs de projet
- Information sur le dispositif "Groupement d'employeurs" (GE)
- Orientation

• J'AI UN PROJET

- Réalisation de l'étude de faisabilité en fonction de l'idée de mutualisation
- Etude de besoins
- Analyse des conventions collectives
- Analyse des parties prenantes
- Etude de risques
- Montage du budget prévisionnel du projet
- Accompagnement à la création du projet de Groupement d'Employeurs dans la conception du dossier

• JE TESTE MON PROJET

- Assistance administrative, technique et juridique à la création du GE et durant sa première année d'existence
- Ensuite une adhésion peut permettre au GE de bénéficier de notre accompagnement et de notre veille

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

- Informations sur les aides spécifiques dédiées aux Groupements d'Employeurs
- Accompagnement à la rédaction des dossiers de demande de subventions selon leur pertinence

• JE CREE MON ENTREPRISE

- Organisations des réunions et assemblées nécessaires
- Rédaction des statuts de l'association Groupement d'Employeurs
- Rédaction du règlement intérieur
- Recrutements
- Rédaction des contrats de travail
- Rédaction des déclarations d'existence et dépôts des immatriculations

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

- Aide au développement du groupement d'employeurs.
- Recherche de nouveaux adhérents.
- Etude de nouvelles perspectives de partage de main d'œuvre à forte valeur ajoutée.

Des exemples de Groupement d'Employeurs dans le Var

Crée en 2008, **le GE Hermès et Bacchus** est né de l'initiative concertée de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Du Var et de l'Institut du Vin. Le groupement est constitué de 16 membres fondateurs et de 5 utilisateurs et emploie 3 salariés en contrat de professionnalisation aux métiers de commercial en vin et spiritueux.
Cette année, un animateur/gestionnaire a été recruté pour administrer le GE et une nouvelle embauche pour un poste de commercial à l'export est envisagée.

Le GE H EVE - Un GE Horticole sur le bassin hyèrois crée en 2009. 6 exploitants (vigneron, arboriculteurs et horticulteurs) ayant des activités complémentaires sur des besoins similaires à des périodes différentes se partagent deux ouvriers agricoles polyvalents. Un 3ème recrutement vient d'être réalisé sur 2010, avec l'arrivée de deux adhérents supplémentaires

Depuis 2004, **Le GE "GMR"** - GE Secteur Santé sur l'Aire Toulonnaise constitué de 18 Maisons de retraite compte 8 salariés : deux psychologues, deux ergothérapeutes, un éducateur sportif, un agent d'entretien, un musicothérapeute, un responsable du GE. D'autres recrutements sont en cours de réflexion : un poste de qualiticien en vue d'améliorer la qualité de service proposé et de faciliter les démarches d'accréditation, et un arthérapeute pour innover et étendre la diversité de services proposés.

Chaque GE est unique. C'est un outil évolutif qui s'adapte à tous les secteurs d'activités et à toutes les formes de travail.

SIAGI

Garantir l'accès au crédit

Mission de l'organisme :

La **SIAGI** est une société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité.
En créant en 1966 la **SIAGI**, les Chambres de métiers se sont fixées comme objectif de doter le secteur artisanal d'un outil financier permettant aux entreprises d'accéder plus facilement aux crédits bancaires.

Domaines d'intervention :

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Public concerné : tout public ayant un projet bien défini disposant d'un apport financier et d'une qualification professionnelle.

Le dossier de financement est orienté vers la **SIAGI** par la Chambre de Métiers, les réseaux bancaires (BNP Paribas, Crédit Agricole, LCL, Société Générale, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel…) et via le site internet.

La **SIAGI** garantit la quasi-totalité des établissements bancaires, l'artisanat et toutes les activités de proximité.

La **SIAGI** donne sa garantie aux banques pour les prêts que celles-ci accordent aux entreprises.

La **SIAGI** est un acteur pivot de l'accès au crédit pour les entreprises.

Elle est présente à travers 29 antennes sur tout le territoire national.

Outre la garantie financière, la **SIAGI** offre une palette de services destinés à améliorer le financement de l'entreprise

Elle apporte son expertise, son professionnalisme et sa connaissance du bassin économique afin d'éviter aux porteur de projets de s'engager dans un projet irréaliste.

Les principaux savoirs-faire de la SIAGI sont :

- l'expertise des projets d'investissement,
- la prévention des risques économiques,
- la garantie financière,
- la médiation.

Adresse :

SIAGI
Chambre de Métiers de l'Artisanat du Var
Avenue des Frères Lumière
83160 La Valette

Tél. : 04 94 61 99 48
Fax : 04 94 61 99 58
Email : pderive@siagi.fr
Web : www.siagi.com

Contact :

Philippe DERIVE
Responsable de Secteur 83 et 06

Lieu d'accueil :

Chambre de Métiers de l'Artisanat du Var
Avenue des Frères Lumière
83160 La Valette

Sur rendez-vous uniquement

SOMUPACA

somupaca

Mission de l'organisme :

Nous intervenons auprès des PME-PMI dont le siège social est en région PACA. Nous apportons notre garantie financière jusqu'à un maximum de 50% du montant financé. La gamme de services qu'offre **SOMUPACA** est très large et répond à vos besoins pour la création d'entreprise, le développement ou la transmission de votre entreprise.

Domaines d'intervention :

• J'AI UN PROJET

SOMUPACA peut vous accompagner dans la validation du prévisionnel financier de votre projet.

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

SOMUPACA vous accompagne dans la recherche de financements et/ou dans le financement lui-même.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

SOMUPACA continue l'accompagnement de votre entreprise dans toutes les phases de son évolution financière.

Adresse :

SOMUPACA
237, place de la Liberté
83000 Toulon

Tél. : 04 94 09 78 98
Fax : 04 94 91 50 67
Email : somupaca.fournier@wanadoo.fr

Contact :

Patrick FOURNIER

Lieu d'accueil :

SOMUPACA
237, place de la Liberté
83000 Toulon

Sur rendez-vous uniquement

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TPM

Adresse :

Communauté d'Agglomération
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
20, rue Nicolas Peiresc
BP 536 - 83000 Toulon

Tél. : 04 94 58 94 71
Tél. : 04 94 93 82 04
Fax : 04 94 48 54 41
Email : dev-eco@tpmed.org

Lieux d'accueil :

Toulon La Rode,
La Seyne-sur-Mer (NORAL),
La Valette-du-Var (Espace Chancel)

Sur rendez-vous à Toulon

Sur les autres sites :
du lundi au vendredi 8h30
12h00 et 14h00-17h00

Parkings privatifs et bureaux
accessibles 24h/24h toute l'année

Pépinière d'entreprises de CHANCEL
38, rue du Lieutenant Chancel
83160 La Valette-du-Var
Contact : Laurence MALVOLTI
04 94 58 94 71
lmalvolti@tpmed.org

Pépinière d'entreprises de NORAL
229, chemin de la Farlède
83500 La Seyne-sur-Mer
Contact : Mathilde TENDIL
04 94 93 82 04
mtendil@tpmed.org

Responsable Pépinières
et Création d'Entreprises
Sylvain HUSSON
04 94 93 70 88
shusson@tpmed.org

Mission de l'organisme :

- Contribuer au développement économique local (industrie, services, artisanat, agriculture, tourisme) et à l'arrivée de nouvelles activités.
- Favoriser l'innovation, la recherche et l'émergence de secteurs nouveaux.
- Soutenir les projets des entreprises regroupées au sein des pôles de compétitivité représentés localement.
- Investir dans l'avenir par l'anticipation et l'élargissement de l'offre en matière de formation supérieure.
- Renforcer le tissu économique par la création et l'extension de zones d'activités, l'aide à la création d'entreprises.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

Une rencontre avec un chargé de mission de TPM apporte au porteur de projet un regard extérieur et compétent sur son projet, des informations précieuses qui l'aideront à passer de l'idée au projet et lui donne accès aux partenaires dont il aura besoin parmi lesquels figurent les consulaires, l'UPV, TVT, Pôle Mer PACA, la Couveuse Interface 83, le Réseau Entreprendre PACA, Var Initiative, l'Incubateur PACA Est, VAI et la Maison de l'Emploi TPM.

• JE TESTE MON PROJET

Un partenariat avec la Couveuse INTERFACE 83 permet aux porteurs de projets accompagnés par la couveuse d'avoir un accès temporaire à un bureau de l'Espace CHANCEL (pépinière TPM) et à ses salles de réunion dans le cadre du test de leur projet.

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

TPM a mis en place avec le FEDER des microcrédits destinés à financer des projets de création ou de reprise d'entreprises menés dans (ou au bénéfice) des Espaces Urbains Sensibles de l'Agglomération. La mise en œuvre de ces microcrédits est actuellement confiée à Var Initiative.

La Direction Développement Economique de TPM intervient aussi dans la recherche de financements publics ou privés les plus adaptés en fonction de l'état d'avancement, des besoins et des caractéristiques du projet.

• JE CREE MON ENTREPRISE

Afin de faciliter la première phase de développement de jeunes entreprises (moins de 2 ans d'existence), TPM a mis en place deux pépinières d'entreprises à La Valette-du-Var (Espace CHANCEL) et à La Seyne-sur-Mer (NORAL).
Les créateurs y bénéficient de bureaux avec un loyer progressif, d'équipements partagés et de services communs leur permettant de gagner du temps et de se concentrer sur le développement de leur activité. Ils sont invités à des échanges thématiques (financier, juridique, social) avec d'autres créateurs et d'autres entreprises pour une meilleure intégration économique de leur entreprise
Les entreprises hébergées dans ces pépinières jouissent d'un cadre de travail dynamique et porteur.
Une permanence est assurée sur chacun des sites.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Les hôtels d'entreprises de TPM sont ouverts aux entreprises qui sortent de pépinières, à des entreprises locales en développement à la recherche de bureaux ou à des entreprises extérieures qui souhaitent s'installer sur le territoire de l'agglomération.
Ces bâtiments de bureaux hébergent des entreprises qui bénéficient d'équipements partagés et d'un environnement privilégié à proximité de grands axes de communication.
Ils sont présents à proximité immédiate de chacune des pépinières de TPM. La durée d'hébergement peut s'adapter en fonction des besoins et du projet de l'entreprise.
Les échanges avec d'autres entreprises y sont favorisés.

L'espace NORAL, à La Seyne-sur-Mer dispose également d'un hôtel d'entreprises consacré à des activités innovantes. Il est situé en zone franche et dans le bâtiment qui héberge le Pôle de compétitivité à vocation mondiale : Mer PACA.

Une permanence est assurée sur chacun des sites.

TVT INNOVATION

Mission de l'organisme :

TVT INNOVATION, association loi 1901 labellisée CEEI (Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation), accompagne les porteurs de projets innovants dans toutes les phases du processus d'innovation, de la création au développement industriel :

Analyse de faisabilité, recherche de partenaires, montage de dossiers de financements, programmes européens, etc...

Son action s'étend à la promotion et au développement des potentiels scientifiques et technologiques locaux et régionaux, à travers différents outils :

Animation de la filière numérique sur le territoire (réseau 43.117), gestion et animation de pépinières et hôtel d'entreprises innovantes et thématiques (CRE@TVT), création, gestion et animation de La Cantine By TVT Innovation espace de co-working, animation du réseau varois de Business Angels (VBA), gouvernance du Pôle Mer PACA.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDÉEE

- Aide à la définition de l'idée et du projet de création (premières approches stratégiques et financières).
- Orientation vers les structures d'appui locales et régionales (Réseau PACA INNOVATION, incubateurs, couveuses...).

• J'AI UN PROJET

- Aide à la définition de l'idée et du projet de création (premières approches stratégiques et financières).
- Orientation vers les structures d'appui locales et régionales (Réseau PACA INNOVATION, incubateurs, couveuses...).

• JE TESTE MON PROJET

- Hébergement en incubation en partenariat avec l'incubateur PACA EST et l'incubateur Belle de Mai.
- Hébergement en couveuse en partenariat avec la Couveuse Interface 83.
- Hébergement en pépinière d'entreprises, CRE@TVT.

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

- Recherche d'investisseurs, formation et préparation à la présentation devant des Business Angels ou des investisseurs privés ou publics.
- Accompagnement à la recherche de financements sur l'ensemble des réseaux partenaires et nationaux.

• JE CREE MON ENTREPRISE

- Réflexion et conseils sur la meilleure structure juridique appropriée.
- Choix de statuts en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

- Accompagnement à l'intégration de l'entreprise dans les réseaux et les pôles de compétitivité nationaux.
- Accompagnement à l'International.
- Organisation de levée de fonds auprès de capitaux-risqueurs.
- Appui à la notoriété (communication , événementiels, concours).

Adresse :

TVT INNOVATION
Maison des Technologies
Place Georges Pompidou
83000 Toulon

Tél. : 04 94 03 89 02
Fax : 04 94 03 89 14
Email : durif@tvt.fr
Web : www.tvt.fr

Contact :

Claudine DURIF

Lieu d'accueil :

TOULON VAR TECHNOLOGIES
Maison des Technologies
Place Georges Pompidou
83000 TOULON

Sur rendez-vous uniquement

UPV

Adresse :

Union Patronale du Var (UPV)
237, Place de la Liberté
83000 Toulon

Tél. : 04 94 09 78 78
Fax : 04 94 09 78 79

Contact :

Philippe Lemaire
(responsable entreprise)

Lieux d'accueil :

Les bureaux UPV à Toulon, Draguignan, Brignoles,Fréjus et Saint Tropez

Sur rendez-vous uniquement

Mission de l'organisme :

L'**UPV** a pour mission de représenter et défendre les entreprises varoises, et de leur aménager toutes conditions leur permettant de se développer. Elle apporte de nombreux services aux entreprises déjà existantes ou aux acteurs souhaitant reprendre une entreprise et par là même participer à la bonne santé économique varoise.

En organisant chaque année **var.up**, l'**UPV** permet aux créateurs d'entreprise et aux repreneurs d'entreprise de rencontrer tous les acteurs de la création, du développement et de la reprise d'entreprises.

Dans l'avenir, l'action de l'**UPV** va se focaliser sur un accompagnement des cédants et repreneurs d'entreprise, afin de faciliter la reprise et d'éviter que les nombreuses entreprises dont les dirigeants arrivent à l'âge de la retraite ne disparaissent, faute de repreneurs.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

Mission de l'UPV :

- Accueil des repreneurs potentiels, aide à la recherche d'une opportunité de rachat, puis structuration de la démarche.
- Information sur le processus de transmission et diffusion éventuelle de la recherche.
- Formations prévues avec les partenaires de l'**UPV**.

• **Salon var.up :**
Rencontre de tous les acteurs présents sur le salon var.up.

• J'AI UN PROJET

Un accompagnement global est prévu pour la reprise d'une entreprise, avec un audit de l'entreprise cible et une participation possible aux négociations.

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Information et accompagnement auprès des banques et investisseurs potentiels et des organismes proches des milieux économiques.

• JE CREE MON ENTREPRISE

L'accompagnement prévu prévoit la présence d'experts sur tous les sujets importants et qui détermineront la bonne santé de l'entreprise rachetée ; le choix du statut est bien sûr majeur et sera traité par les juristes de l'**UPV**.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Il est prévu que le repreneur puisse être assisté lors de sa prise de fonction et accompagné sur le long terme ; l'entreprise peut également bénéficier de tous les services de l'**UPV** mis à disposition de ses adhérents : accompagnement juridique, économique, communication ; actions de fidélisation des salariés (service des assistantes sociales, accompagnement psychologique, loisirs etc ...

URSSAF

Mission de l'organisme :

L'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales **(U.R.S.S.A.F.)** est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public consistant à encaisser les cotisations sociales ainsi que diverses taxes et contributions.

L'**URSSAF** collecte l'ensemble des ressources destinées à financer les prestations du régime général de la sécurité sociale : maladie, famille, accidents du travail, retraite. Elle collecte également les contributions.

L'**URSSAF** participe en outre à :

- la valorisation des mesures en faveur de l'emploi et aux dispositifs d'exonération,
- la prévention des difficultés des entreprises,
- la promotion des offres de dématérialisation des déclarations et paiement et des outils de simplification (déclarations d'embauche ….),
- la lutte contre le travail dissimulé favorisant ainsi une concurrence saine et loyale entre les entreprises.

Domaines d'intervention :

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

ACCRE :

L'aide aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise (ACCRE) est un dispositif d'encouragement à la création et à la reprise d'entreprise. Il permet au créateur ou au repreneur de bénéficier d'une exonération de cotisations sociales. Les demandes d'ACCRE doivent être déposées, accompagnées des pièces justifiant du droit au bénéfice de l'ACCRE, auprès du CFE. La décision d'attribution de l'aide appartient à l'**URSSAF**. La demande d'ACCRE est effectuée au moment du dépôt de la déclaration de création ou de reprise d'entreprise ou à défaut au plus tard le 45ème jour qui suit la date de ce dépôt.

• JE CREE MON ENTREPRISE

Les formalités :

L'**URSSAF** est Centre de Formalités des Entreprises (CFE) qui a pour mission de simplifier vos démarches administratives au moment de la création, la modification ou la cessation de votre activité.

Une seule déclaration suffit pour accomplir toutes vos démarches administratives, juridiques, sociales et fiscales pour l'ensemble des organismes concernés : INSEE, Organismes sociaux, URSSAF, Centre des impôts, etc.

L'**URSSAF** est CFE compétent pour :

- Membre des professions libérales,
- Employeur ou travailleur indépendant non inscrit au registre du commerce ou au répertoire des métiers,
- Association employant du personnel salarié,
- Collectivité territoriale.

Pour tout savoir se connecter au site : www.cfe.urssaf.fr

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Le recrutement :
Tout employeur recrutant un salarié relevant du régime général doit établir une déclaration unique d'embauche (DUE). Le personnel recruté sous contrats aidés : CUI, PACTE, etc... doit également faire l'objet d'une DUE.

La déclaration doit parvenir à l'URSSAF avant la prise de fonction ou le début de la période d'essai, au plus tôt 8 jours avant la date d'embauche.

Vous pouvez effectuer la DUE rapidement, simplement et en toute sécurité, par Internet sur le site www.due.urssaf.fr

Adresse :

Union de Recouvrement des Cotisations Sociales de Sécurité et d'Allocations Familiales (URSSAF)
Zup de la Rode - Rue Emile Ollivier
BP 1132 - 83 084 Toulon Cedex

Tél. : 04 94 41 86 86
Fax : 04 94 41 86 53
Web : www.contact.urssaf.fr

Lieu d'accueil :

Zup de la Rode
Rue Emile Ollivier
83 000 Toulon

Sur rendez-vous uniquement

VAR ACCUEIL INVESTISSEURS

Adresse :

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DU VAR
VAR ACCUEIL INVESTISSEURS
Espace Entreprise des Playes
409, avenue de l'Europe - BP 30100
83180 SIX-FOURS LES PLAYES

Tél. : 04 94 22 80 06
Fax : 04 94 22 80 58
Email : vai@var.cci.fr
Web : www.var-invest.com

Contact :
Equipe joignable
04 94 22 80 06
04 98 11 41 35

Lieux d'accueil :
Les bureaux de Var Accueil Investisseurs sont à Six-Fours .
Une antenne Est -Var est ouverte à l'agence consulaire de St-Raphaël.

Sur rendez-vous uniquement.

Mission de l'organisme :

Var Accueil Investisseurs est l'agence de promotion et de développement économique du Var, née de la volonté de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et du Conseil Général du Var.

Les missions de l'équipe :

- Valoriser et promouvoir l'économie et les acteurs du département en France et à l'étranger.
- Prospecter et accueillir de nouvelles entreprises en accompagnant leur implantation sur le territoire varois.
- Accompagner l'implantation de l'entreprise par la mise en relation avec les partenaires sociaux-économiques locaux et régionaux

Les prestations :

Véritable "facilitateur", **Var Accueil Investisseurs** intervient pour optimiser l'intégration et l'implantation de l'entreprise dans le tissu économique local.

Les objectifs de **Var Accueil Investisseurs :** conforter et renforcer les filières économiques à haut potentiel par l'accompagnement de l'entreprise dans son développement et son implantation.

L'ensemble des prestations de **Var Accueil Investisseurs** sont gratuites et confidentielles.

Domaines d'intervention :

• J'AI UN PROJET

Var Accueil Investisseurs reçoit les porteurs de projets d'implantation pour analyse et point sur l'état d'avancement , conseils, premières orientations et proposition de l'étape ultérieure.

• JE TESTE MON PROJET

Var Accueil Investisseurs travaille au cœur d'un réseau de partenaires et saura, si nécessaire, orienter vers les structures d'accueil adéquates présentes sur le territoire.

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Var Accueil Investisseurs, selon le projet, oriente vers l'Espace Entreprendre et le réseau des partenaires locaux et régionaux.

• JE CREE MON ENTREPRISE

Var Accueil Investisseurs, selon le projet oriente vers l'Espace Entreprendre et le réseau des partenaires locaux et régionaux.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Var Accueil Investisseurs, selon la filière d'activité et la demande de l'entreprise, oriente vers les services de la CCIV, le réseau des 5 agences consulaires, l'ensemble des partenaires institutionnels, collectivités locales et territoriales, ainsi que les développeurs de réseaux, notamment les pôles de compétitivité, les fédérations, regroupements professionnels…

L'équipe de Var Accueil Investisseurs est dédiée à l'accompagnement de nouvelles implantations exogènes dans le département.

VAR BUSINESS ANGELS

Mission de l'organisme :

Un réseau de Business Angels a été créé à Toulon à la fin du premier trimestre 2008 au sein de TVT Innovation.
Pour les entreprises qui font appel à TVT Innovation pour le processus d'accompagnement, l'objectif était de "canaliser" un financement privé permettant de résoudre le problème du renforcement en fonds propres pendant la phase de pré-développement.
Var Business Angels ou "VBA", s'est bien développé et comporte une trentaine de membres, personnes physiques, investisseurs ou "partenaires" représentant des banques, des experts comptables, des sociétés de consultance etc...
Il était souhaitable de compléter le dispositif mis en place par un vecteur opérationnel, permettant de mutualiser les capacités financières des Business Angels. Cette structure (Société de Capital Risque) a été appelée SVBA et est une SAS.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDÉE

En soumettant pendant la phase amont de réflexion et de préparation le projet aux conseillers en développement de TVT Innovation qui animent le Réseau VBA/SVBA, un certain nombre d'éléments relatifs au dimensionnement de l'opération pourront être définis ou redéfinis.

• J'AI UN PROJET

Le réseau reçoit en moyenne 3 à 5 projets par semaine, soit directement (en particulier sur son site web http://vba.tvt.fr), soit à partir des six autres réseaux et Sociétés d'Investissement de Business Angels (SIBA) de PACA.
La zone géographique couverte : Région Provence, Alpes, Côte d'Azur.
Les secteurs économiques "cibles" sont très variés et il n'existe pas à proprement parler de secteur "dominant".
Les montants investis sont de l'ordre de 150 000€ par opération. Dans certains cas, le fait de travailler en coordination étroite avec d'autres réseaux conduit à des montants beaucoup plus importants.

• JE TESTE MON PROJET

Les conseillers en développement peuvent assister et accompagner le porteur de projet pendant cette phase, en particulier en le mettant en relation avec des chefs d'entreprise, d'autres C2EI, des incubateurs ainsi que des associations spécialisées, etc..

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Les dossiers sont analysés par les différentes structures concernées (Incubateurs, TVT Innovation etc...) et présélectionnés par les membres du réseau et/ou de SVBA appartenant à un "Comité de Deal Flow". Les réunions de Comité de Pilotage ont lieu tous les mois (deux ou trois projets déjà présélectionnés sont présentés). Les membres décident alors de la suite à donner :

- soit de ne pas donner suite et de le transmettre à d'autres réseaux ou à des structures de financement en "Venture Capital" ou en "Capital Développement",
- soit de demander à l'entrepreneur d'améliorer et de clarifier certains points sa présentation,
- soit de passer à la phase de Due Diligence.

Ces projets donnent lieu à une phase de "Due Diligence" dans 30 à 50 % des cas. Cette Due Diligence est conduite par deux ou trois membres bénévoles, avec certaines fois le concours de "partenaires" externes.
A la suite de la phase de Due Diligence et si les conclusions des rapporteurs sont positives, la phase de financement proprement dite est lancée avec la rédaction d'un "Pacte d'Actionnaires" signé par les parties.

• JE CRÉE MON ENTREPRISE

Deux éventualités peuvent se produire :

. soit dans le cadre de la phase précédente un accord est intervenu avec un ou plusieurs co-investisseurs de VBA/SVBA et tous les processus relatifs à la création de l'entreprise pourront être traités en coopération étroite,
. soit la solution adoptée pour le financement ne fait pas intervenir à court terme VBA/SVBA et d'autres co-investisseurs associés au Réseau.

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Pour les sociétés qui ont été financées par VBA ou par des co-investisseurs associés, un membre du Réseau VBA est désigné pour représenter le Projet d'investissement. Il est appelé "VBA Pilote". Le suivi de la société cible sera assuré par le VBA Pilote désigné comme Mandataire du Projet pour la Société. Il pourra disposer d'un poste, au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance ou encore au Conseil Stratégique de la société cible.
Le Mandataire est tenu d'effectuer, en concertation avec la société cible, un reporting semestriel vers SVBA et le Réseau VBA.

Adresse :

Var Business Angel
TVT Innovation Ingénierie Financière
VBA / TVT Maison des Technologies
Place Georges Pompidou
83000 Toulon

Tél. : 04 94 03 89 69
Tél. : 04 94 03 89 02
Fax : 04 94 03 89 14
Web : www.tvt.fr

Contacts :
Claude Bozzo (bozzo@tvt.fr)
Claudine Durif (durif@tvt.fr)
Cyril Ruzzante (ruzzante@tvt.fr)
animateur de Var Business Angels

Lieu d'accueil :

VBA / TVT Maison des Technologies
Place Georges Pompidou
83000 Toulon

Sur rendez-vous uniquement

VAR INITIATIVE

Adresse :

Var Initiative
178, avenue Vauban
83000 Toulon

Téléphone :

04 94 91 02 02
Email : info@var-initiative.fr
Web : www.var-initiative.fr

Contact :
Mélanie HOUEIX
Directrice

Lieux d'accueil :

Sièges - Toulon, Draguignan et Fréjus

Permanences :
Aups, Carqueiranne,
Bormes les Mimosas,
Fayence, La Cadière d'Azur,
St Maximin, Ste Maxime
Hyères, Sanary, Bandol
La Seyne-sur-Mer, Ollioules,
Le Luc

Sur rendez-vous uniquement

Mission de l'organisme :

- Accueillir, informer, conseiller et orienter le porteur de projet,
- Accompagner dans l'aide à la réalisation du prévisionnel et de la structure financière du projet,
- Soutenir financièrement les créateurs (prêt d'honneur, prêt NACRE, …),
- Suivre et conseiller pendant 2 ans les créateurs financés.

Domaines d'intervention :

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Var Initiative est adhérent au Réseau France Initiative qui regroupe environ 240 Plates-formes d'Initiative Locales (PFIL).

Le public est orienté principalement par les banques, la Boutique de Gestion, le Pôle Emploi et des experts comptables.

Un premier rendez-vous "accueil" avec le créateur permet à Var Initiative de présenter sa structure, de vérifier l'adéquation du projet, de réaliser un plan de financement de démarrage et de remettre au créateur un dossier de demande de prêt à taux 0.

Le deuxième rendez-vous "accompagnement" permet au créateur de déposer un dossier de demande de prêt ainsi que les pièces justificatives.

Le dossier du créateur est alors soumis au comité technique composé d'un expert comptable, d'un expert juridique et de l'équipe de Var Initiative.

Le dossier est alors transmis au comité d'agrément qui a pour rôle d'octroyer ou pas des prêts d'honneur. C'est le créateur lui-même qui vient présenter son projet devant une dizaine de bénévoles experts en création d'entreprise.

Le prêt d'honneur est un prêt personnel qui s'élève entre 1 800 euros et 9 000 euros (sous réserve de certaines conditions), sans intérêt, sans caution et sans garantie. Prêt à taux 0, remboursable sur 3 ans maximum.

Le prêt d'honneur peut financer :

- du besoin en fond de roulement,
- des investissements de départ (corporels, incorporels,…).

Sont exclues certaines formes juridiques :

- les associations,
- les franchises et locations gérance,
- la prise de participation dans une société existante,
- l'entreprise filiale directe ou indirecte d'une autre société,
- la société holding.

Il existe également le prêt NACRE qui est un prêt personnel, cumulable avec le prêt d'honneur, et qui s'élève de 1 000 euros à 10 000 euros (sous réserve de certaines conditions). Prêt à taux 0, remboursable sur 5 ans maximum.

CJD

Adresse :

Centre des Jeunes Dirigeants Toulon VAR
ZI Toulon Est - BP 262
83078 TOULON CEDEX 9

Tél. : 06 072 907 89 / 06 888 118 31
Email : contact@cjd-toulon.net
Web : www.cjd-toulon.net

Contact :

Stéphane Feraud, Président
Caroll Picoche, Resp. Communication

Lieu d'accueil :

Sur rendez-vous uniquement

Mission de l'organisme :

- Progresser sur son métier de dirigeant et échanger avec d'autres entrepreneurs.
- Travailler et améliorer ses pratiques professionnelles, dans la bienveillance et la convivialité.
- Apprendre à agir dans un but de performance globale de l'entreprise et de responsabilité sociale.

Domaines d'intervention :

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Le CJD Var existe depuis 51 ans, compte 50 membres dans un réseau de 4000 dirigeants et leur permet de réfléchir ensemble, de rompre l'isolement, d'innover, de se former pour progresser et d'échanger avec les acteurs économiques locaux.
Dans l'animation proposée, il y a des groupes de travail dans la durée, des plénières sur des thèmes d'actualité et des forums formations adaptées. Mais aussi, des temps d'ouverture avec des conférences, des déjeuners, etc.

Public :
Tout dirigeant d'entreprise, d'association ; tout cadre dirigeant ou manager ayant une responsabilité humaine ou en termes de stratégie, d'organisation, etc.

Plus d'informations et calendrier sur :
www.cjd-toulon.net

VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER

Mission de l'organisme :

- Favoriser l'implantation et le développement des entreprises sur la commune de La Seyne sur Mer.
- Conseiller les chefs d'entreprises (mise en relation avec les organismes appropriés, recherche de locaux, exonérations…).
- Promouvoir le territoire

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDÉE ET JE DÉVELOPPE MON ENTREPRISE

Le service Marketing Territorial de la Ville contribue à la promotion et à la valorisation du territoire.

Il assure l'interface entre les entreprises, les institutionnels (TPM, collectivités territoriales, administrations, chambres consulaires,…) et les structures d'accompagnement à la création (Var Accueil Investisseurs, Var Initiative, ADIE, Cesame, Energies Alternatives, Interface 83...).

Il réalise un suivi statistique sur la commune ainsi qu'une veille du tissu économique Seynois. Il informe les porteurs de projets sur les aides et dispositifs en vigueur. Le service assure le lien entre l'offre et la demande en immobilier professionnel.

Les créateurs qui souhaitent s'implanter sur la commune de La Seyne peuvent bénéficier d'exonérations sur certains périmètres : la Zone Franche Urbaine (ZA des Playes en partie et quartier Berthe), la Zone de Redynamisation Urbaine (La Rouve, Les Mouissèques).

De nombreuses informations sont en ligne et mises à jour sur le site :
www.la-seyne.fr (rubrique économie).

Adresse :

Service Marketing Territorial
Ville de La Seyne-sur-Mer
Hôtel de ville
2, quai Saturnin Fabre
83507 La Seyne-sur-Mer cédex

Tél. : 04 94 06 95 03
Fax : 04 94 06 95 69
Email : marketing@la-seyne.com

Contact :
Service Marketing Territorial

Lieu d'accueil :

6, rue Léon Blum
83500 La Seyne-sur-Mer

Sur rendez-vous uniquement

VILLE DE TOULON

Mission de l'organisme :

Accompagner, orienter, renseigner les porteurs de projet sur le développement de la Ville de Toulon :

- les démarches administratives, orienter vers les différents services et la réglementation en vigueur,
- les aides et dispositifs mis en place par la ville,
- présenter les principaux projets urbains du territoire.

Domaines d'intervention :

• J'AI UNE IDEE

La Direction Développement Commercial informe les créateurs d'entreprises, porteurs de projet économique ou commercial, sur les opportunités du territoire de Toulon ainsi que sur les dispositifs en vigueur.
Il assure l'interface entre les entreprises, les institutionnels (TPM, collectivités territoriales, administrations, chambres consulaires,…) et les structures d'accompagnement à la création (Var Accueil Investisseurs, Var Initiative, ADIE, Cesame, Energies Alternatives, Boutique de Gestion, Interface 83...).
Il assure aussi le lien avec l'immobilier commercial ou de bureaux disponibles.

• JE CHERCHE DES FINANCEMENTS

Accompagnement dans le montage de dossier de subvention (rénovation de devantures et enseignes commerciales).

• JE DEVELOPPE MON ENTREPRISE

Le service assure le lien entre l'offre et la demande en immobilier commercial et de bureaux.

Adresse :

Ville de Toulon
Hôtel de Ville
Avenue de la République
BP 1407 - 83056 Toulon

Téléphone :

04 94 36 83 19
Email : zonefranche@mairie-toulon.fr
www.toulon.com

Contact :
Direction Développement Commercial

Lieu d'accueil :

10, Place Louis Blanc
83000 Toulon

Sur rendez-vous uniquement

ADETO

Adresse :

ADETO
419, Avenue de l'Europe
83140 Six Fours-les-Plages

Tél. : 04 94 63 16 08
Fax : 04 94 63 16 08
Email : adeto@wanadoo.fr

Contacts :
Pascale TRONEL
animatrice

M. DE PASQUALE
Président

L'**ADETO** a pour vocation de représenter les 1200 entreprises installées dans les zones d'activités de La Seyne sur Mer, de Six Fours les Plages et d'Ollioules

L'**ADETO** recouvre trois champs d'interventions principaux :

- la défense des intérêts des entreprises auprès des institutions représentatives des services de l'Etat et des collectivités locales,
- leur sensibilisation au développement et à l'entretien de nos zones d'activités,
- la contribution au développement des entreprises.

Poursuivre la structuration du réseau

- Construire des outils de communication.
- Promouvoir les savoir-faire entre entreprises.

Orienter l'animation vers les entreprises

- Développer les relations interentreprises.
- Contribuer à une plus grande proximité entre les chefs d'entreprise et les services de l'Etat.
- Faciliter la vie quotidienne des entreprises.
- Mettre en œuvre des actions collectives.

Contribuer au rapprochement entreprises/écoles

- Transmettre la culture et les réalités des PME/PMI.
- Ouvrir les lycées et écoles supérieures aux entreprises.
- Accompagner les établissements scolaires à la détermination des formations.

AFUZI

Adresse :

AFUZI
ZI de Toulon Est
1041, Avenue de Draguignan
83087 Toulon Cedex 9

Tel. : 04 94 08 81 81
Fax : 04 94 75 27 39
Email : info@afuzi.fr
www.afuzi.com

Contacts :
Lisa Gaignepain
assistante

Philippe BARTIER
Président

L'engagement de son conseil d'Administration :

- Assurer la promotion et le développement du pôle d'activité.
- Défendre et promouvoir les entreprises.
- Participer à l'aménagement et à la valorisation du site.
- Initier toutes démarches collectives : sécurité, transports, environnement…
- Renforcer les échanges inter-entreprises.
- Développer le partenariat avec les principales structures institutionnelles.

Les services au quotidien pour les adhérents :

- Accueillir les nouveaux adhérents (guichet accueil, informations, renseignement disponibilité de locaux ou terrains…).
- Gérer l'espace entreprise courrier (bureau de poste dédié aux professionnels).
- Communiquer via lettre d'information et site Internet (www.afuzi.com).
- Promouvoir les services communs.
- Organiser les actions environnementales.
- Animer des rencontres (à thème, événementiels…).
- Proposer des tarifs préférentiels pour les loisirs.
- Assurer la gestion des salles de conférences.
- Attribuer nos places à la crèche d'entreprises.

CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général est chargé de définir et de conduire la politique d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA.

Les différents RSA :

RSA Socle : les personnes dépourvues de revenus professionnels perçoivent une allocation forfaitaire selon un barème qui varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge.

RSA Socle et Activité : Il s'agit des personnes n'ayant pas de revenus suffisants permettant de dépasser le montant du RSA Socle.

RSA Activité : Intégralement financé par l'Etat , il correspond aux personnes en activité.

RSA Majoré : L'allocation forfaitaire est majorée pour les personnes isolées avec les enfants à charge.

RSA Jeune : S'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans ayant exercé une activité professionnelle pendant deux années au cours des trois dernières années.

Objectifs :

Favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA par :

- l'accès à un accompagnement,
- l'intervention sur les freins à l'insertion,
- la recherche de cohérence de parcours d'insertion.

Moyens :

- Financement d'actions collectives et individuelles de formations qualifiantes ou diplômantes.
- Soutien des parcours d'insertion par l'activité économique.
- Soutien des créateurs d'entreprise et des exploitants agricoles (ACCRE, Boutique de Gestion, MSA, EPCRE).
- Développement des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.
- Maintien des CLI sur le territoire et mise en place des Equipes Pluridisciplinaires permettant une meilleure coordination du partenariat.

Outils :

- Commission de Formation (Aides individuelles).
- Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) : Le Conseil Général est gestionnaire du dispositif mis en place pour conforter le retour à l'emploi des allocataires.
- Commission Locale d'Insertion territorialisée.

Adresse :

CONSEIL GENERAL du VAR
DIRECTION du DEVELOPPEMENT SOCIAL et de l'INSERTION (DDSI)
TECHNOPOLE VAR MATIN
Route de La Seyne
83190 OLLIOULES

Tél. : 04 83 95 39 80
Fax : 04 83 95 39 89

CONSEIL RÉGIONAL

1. Missions générales du Conseil Régional PACA

Le Conseil Régional a compétence de promouvoir le développement économique, social et sanitaire, culturel et scientifique de son territoire et d'assurer la préservation de son identité, dans le respect de l'intégralité de l'autonomie et des attributions des Départements et des Communes.

2. Missions d'accompagnement d'aide à la création

Le Conseil Régional aide la création de petites et moyennes entreprises par le biais de fonds de capital risque, de subventions d'équipement ou d'aides spécifiques.

Le Conseil Régional s'adresse aux entreprises de tous secteurs, y compris le commerce et l'artisanat, l'agriculture ou la pêche.

Le Conseil Régional propose aux créateurs des outils d'aide à la création :

Le Prêt Régional à la transmission-reprise d'entreprise (PRTE) :

- favoriser toute transmission-reprise d'entreprise régionale, aidant le repreneur à réunir les fonds nécessaires pour l'acquisition, la poursuite d'activités pérennes et le maintien des emplois.

Le Prêt Régional de Développement pour l'Emploi (PRDE) :

- renforcer les entreprises régionales membres des PRIDES qui ont un programme stratégique de croissance pour développer l'emploi et une économie de réseaux.

Le Prêt Régional à la Création d'Entreprise (PRCE) :

- créer un effet de levier important sur la mobilisation de concours bancaires pour la création des entreprises de moins d'un an,
- aide aux jeunes entreprises innovantes qui ont moins de trois ans et qui n'ont pas encore généré de chiffre d'affaires afin de faire face à des besoins immatériels significatifs.

Le Prêt Régional au Maintien à l'Emploi (PRME) :

- soutenir le repreneur dans la perspective de maintenir les emplois ainsi que les entreprises confrontées à des difficultés conjoncturelles.

Adresse :

CONSEIL REGIONAL PACA
Grand Thyrapolis
30/34 Rue Ste Barbe
13000 Marseille

Tél. : 04 91 57 55 45

Contact :
Yamina LAMARA
responsable du Service développement de l'emploi et de l'activité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL E DE L'EMPLOI

DIRECCTE

Structures NACRE :

Cabinet CROCHET Jean-Claude
16, avenue Ambroise Thomas
83400 HYERES - 04 94 01 31 51

Centre de Gestion des Artisans de l'UPA (CGA GESTELIA PACA)
115, avenue Franklin Roosevelt
"Le Cygne 3" - 83000 TOULON
04 94 46 93 93

CESAME Objectif Emploi (CESAME)
Le Gounod - Bâtiment C
Av. Ml de Tassigny - 83000 TOULON
04 98 00 98 10

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Var
Avenue des Frères Lumière
83 160 LA VALETTE - 04 94 61 99 35

SDEC Duquenoy (SDECD)
1177, route de Toulon
83400 HYERES - 04 94 65 08 16

Var Initiative
178, rue Vauban
83000 TOULON - 04 94 91 02 02

AGECI PROVENCE ATHELIA
"Le Candelon" - Route de Marseille
83170 BRIGNOLES - 04 94 69 27 36

SARL ASECA - ORFAC (AXE)
Centre Europe - Bd du Cerceron
83700 ST-RAPHAËL - 04 94 19 62 62

NACRE :
Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise

Piloté par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts, NACRE est un accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise, adapté aux besoins des porteurs de projets, demandeurs d'emploi et personnes en difficulté d'insertion (cf article L5141-5 du Code du Travail et décret n°2010-1642 du 23 décembre 2010).

Il intervient dès le montage du projet jusqu'à trois ans après la création/reprise de l'entreprise. Cet accompagnement comprend trois phases :

- **Métier 1 :**
  Aide au montage du projet d'entreprise.

- **Métier 2 :**
  Appui pour le financement du projet :
  Aide au montage du dossier de demande de prêt d'honneur à taux zéro "NACRE" apporté par la Caisse des Dépôts et des Consignations (structuration financière et intermédiation bancaire).

- **Métier 3 :**
  Appui au développement de l'entreprise :
  Accompagnement sur trois ans après la création ou reprise d'entreprises qui permet de viabiliser, rentabiliser et pérenniser ces entreprises créées ou reprises, notamment en matière d'emplois salariés attachés à ces créations.

Ces trois phases ne sont pas obligatoires et peuvent se combiner en fonction de la nature et de l'état d'avancement du projet.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site :
www. emploi.gouv.fr/nacre
dédié à ce dispositif.

Chaque année, une nouvelle fiche de présentation du dispositif NACRE accompagnée de la liste des structures conventionnées NACRE dans le département du Var est à votre disposition à la DIRECCTE.

Enfin, il est à noter que l'Etat et la Caisse des Dépôts, en conventionnant les structures ci-jointes, prennent en charge le coût de l'accompagnement qui est donc gratuit pour le bénéficiaire.

DIRECCTE - 177, Boulevard Charles Barnier - 83071 Toulon Cedex - Tél. : 04 94 09 65 00

Adresses utiles • Adresses utiles • Adresses utiles • Adresses utiles • Adresses utiles • Adresses utiles •

Centre associé Toulon Provence Méditerranée
Cité des Métiers Marseille & PACA

la cité des Métiers — centre associé de Toulon Provence Méditerranée

Depuis 2009, la Maison de l'Emploi Toulon Provence Méditerranée est "Centre associé Toulon Provence Méditerranée - Cité des Métiers Marseille & PACA".
Ce centre ressource met à la disposition tous les moyens d'information nécessaires à la réalisation d'un projet professionnel (ouvrages dédiés à l'emploi, la formation, l'orientation et la création d'activité ainsi qu'un accès au site portail de la Cité des Métiers).

Le Centre associé TPM vous accueille gratuitement, dans l'anonymat et sans rendez-vous, quel que soit votre âge, votre statut ou votre parcours,
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h
le vendredi de 9 h à 12 h
dans les locaux de
la Maison de l'Emploi TPM,
1041, Av. de Draguignan,
La Bastide Verte Bât B
83130 La Garde
04 94 36 37 50
www.citedesmetiers.fr

ESIA Provence Alpes Côte d'Azur
Financeur solidaire pour l'emploi

25, rue de la République
13002 Marseille
Tél : 04 91 59 85 70
Fax : 04 91 59 85 74
Email : esia.contact@esia.org
Web : www.esia.org
Directeur : Christian Caraballo

Experts Comptables

Tour Méditerranée
65 avenue Jules Cantini
13298 Marseille Cedex 20
Tél. : 04 91 16 04 20
www.experts-comptables-pacac.fr

Greffe du Tribunal

14, Avenue Maréchal Leclerc
83000 Toulon Cedex
Tél : 09 08 91 01 11 11
Web : www.infogreffe.fr

OSEO

141, avenue du Prado - BP 265
13269 Marseille Cedex 08
Tél. : 04 91 17 44 00
Fax : 01 41 79 97 40
Email : marseille@oseo.fr
Web : www.oseo.fr

guide de la création d'entreprise

2011-2012 édition

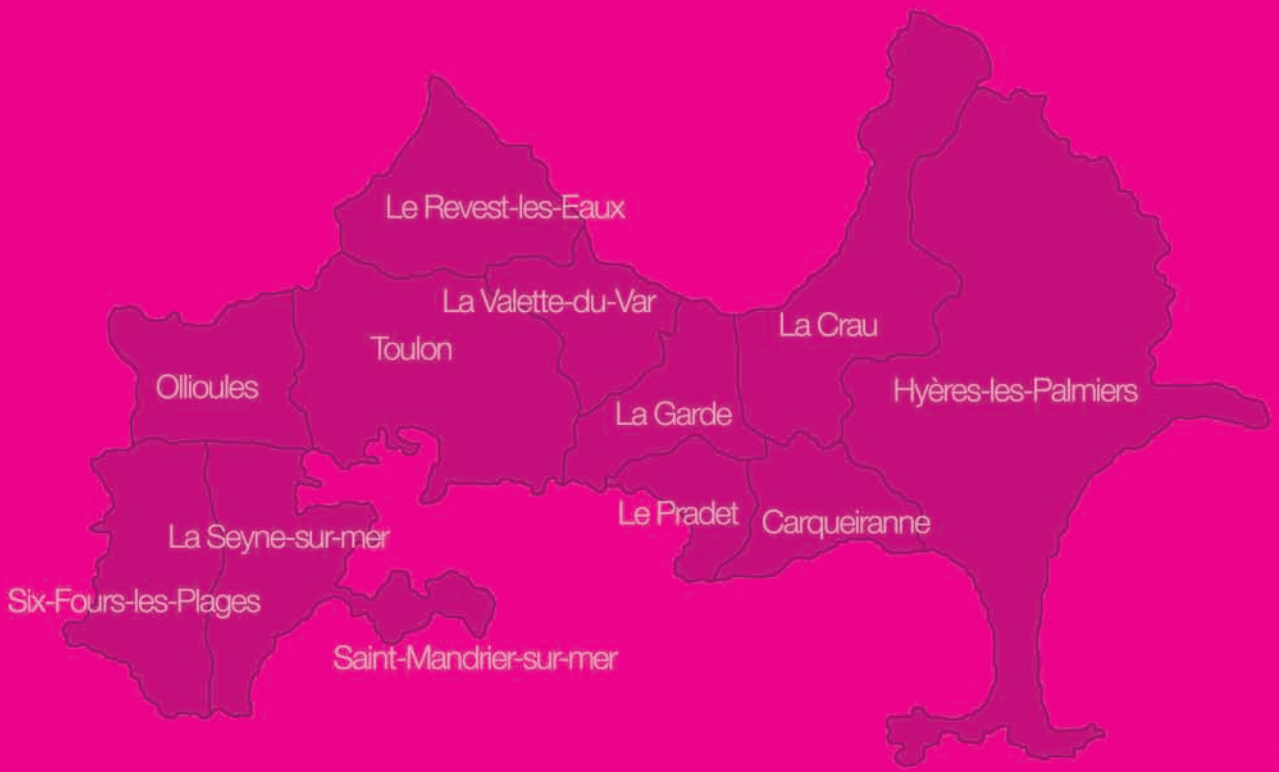

Maison de l'Emploi Toulon Provence Méditerranée

La Bastide Verte Bât. B - 1041, avenue de Draguignan - 83130 LA GARDE
BP 513 - 83078 TOULON CEDEX 9
Tél. : 04 94 36 37 50 - Fax : 04 94 33 35 61 - Courriel : mde-tpm@orange.fr

Le guide est téléchargeable sur le site de TPM : www.tpm-agglo.fr
rubrique "VIVRE DANS L'AGGLO" : Maison de l'Emploi

Maison de l'Emploi
Toulon Provence Méditerranée

CONCENTRÉ D'INFORMATION